

ABONNEMENTS :

Edition Quotidienne : CANADA ET ETATS-UNIS. \$3.00 UNION POSTALE \$6.00 Edition Hebdomadaire : CANADA \$1.00 ETATS-UNIS \$1.50 UNION POSTALE \$2.00

LE DEVOIR

Rédaction et Administration :

71, RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL

TELEPHONE : 7460 REDACTION : 7460 ADMINISTRATIVE : 7461

Directeur : HENRI BOURASSA

FAIS CE QUE DOIS !

M. MONK ET LE "DEVOIR"

NOS RELATIONS FUTURES

Depuis le banquet du Devoir, le député de Jacques-Cartier n'a pas exprimé d'opinion générale sur le mérite de la convention Knox-Fielding.

Toutefois, je ne crois ni injuste ni exagéré de dire que M. Monk ne se placera pas dans la catégorie des gens qui voient dans la réciprocité les dix plaies d'Égypte, et dans M. Sifton le sauveur qui en délivrera son peuple.

M. Monk a déjà signalé les fautes de tactique, volontaires ou maladroitement, commises par le ministère dans ses négociations avec le président des États-Unis.

Sur ce terrain, nous l'avons appuyé sans réserve : je l'ai indiqué hier.

S'il accentue cette position, il aura encore tout notre appui.

L'attitude du nouveau congrès américain rend de plus en plus louche la persistance avec laquelle le gouvernement canadien veut faire voter la part d'avantages que le Canada accorde aux États-Unis quand l'autre partie signataire est en train de modifier toute la base de l'entente.

Si les États-Unis enlèvent tout droit sur plusieurs des articles mentionnés dans la convention, la valeur de la franchise accordée aux produits canadiens devient illusoire ou, du moins, diminue sensiblement.

Au sujet des fruits et des produits maraichers, j'ai partagé dès le début l'opinion du député de Jacques-Cartier, et je n'ai pas changé d'avis.

L'un des articles les plus importants de la convention, c'est celui qui a trait à l'industrie de la pâte de bois et du papier.

Au banquet du Devoir, M. Monk a exprimé la crainte que l'effet du nouveau tarif ne fût de livrer nos ressources forestières aux exploitants américains.

Tandis que la plupart des partisans et des adversaires acharnés de la réciprocité se battaient dans la vague, à coups de prophéties, j'ai fait une étude assez approfondie de ce point particulier.

Nouvelle preuve de l'incertitude des prévisions sur ces matières. J'étais porté, au début, à partager l'opinion favorable, relativement à l'industrie du papier.

Quant au reste, quant aux divers articles de la convention et aux conclusions générales qu'on peut en déduire, il est possible que l'opinion du député de Jacques-Cartier soit plus défavorable que la mienne.

La réponse est facile.

Je ne puis me résoudre à faire de la convention douanière la fin et le commencement de toutes choses. Il ne s'est rien révisé, dans la presse ou au parlement, pour me convaincre qu'elle marque l'aurore d'un âge d'or pour le Canada.

Rien ne m'a démontré non plus qu'elle va consommer la ruine économique du Canada, le démantèlement de l'empire, l'anéantissement des droits et des privilèges des Canadiens-français.

Sous couleur de lutte contre la réciprocité, on ne me fera donc pas accepter des alliances et des compromis avec des gens dont j'ai, toute ma vie, combattu les idées, les sentiments et les instincts, et méprisé les méthodes.

D'autre part, la question de la réciprocité ne me paraît pas assez importante pour m'empêcher d'appuyer les hommes que j'estime et dont je partage les opinions sur les principes fondamentaux de la vie nationale.

Dans un an, deux ans d'ici, la réciprocité ne sera plus une question de combat. La mesure, si elle est ratifiée, tournera à l'avantage ou au détriment du peuple canadien.

Mais lorsque la réciprocité, maintenue ou supprimée, ne sera plus une cause de conflit entre les partis, il restera beaucoup d'autres questions à résoudre, d'un ordre permanent et supérieur.

Ayant rompu tout lien, toute attache de parti, je ne veux désormais en renouer qu'à bon escient.

La question navale m'a rapproché de M. Monk. Maintes autres voies ont fait converger nos vues et nos efforts.

Nous avons lutté ensemble pour la défense des écoles catholiques et de la langue française dans l'Ouest.

Enfin, nous sommes d'accord sur tous les problèmes sociaux et politiques dont la solution intéresse à un si haut degré l'avenir du Canada : autonomie, protection des minorités, immigration, colonisation, conservation des richesses nationales, danger des trusts, surcapitalisation des grandes compagnies, absorption de nos ressources naturelles et des services publics par la finance américaine, organisation coopérative de la petite épargne.

A certains égards, on peut dire que M. Monk est beaucoup plus libéral que MM. Laurier, Brodeur ou Lemieux, comme, à d'autres, il représente la tradition conservatrice avec bien plus de vérité que MM. Borden, Graham et Sifton.

M. Monk a prouvé—et moi aussi, je pense—qu'il sait placer l'intérêt national avant les calculs et les appétits d'un parti.

Cela suffit pour que le Devoir et son directeur lui donnent un appui loyal et honnête, quelles que soient les nuances diverses qui puissent marquer notre opinion sur une question concrète, d'ordre purement matériel, comme l'entente douanière.

Et cet appui, le Devoir et son directeur sont prêts à l'accorder également à tout candidat à la députation, à tout homme public, anglais ou français, catholique ou protestant, conservateur, libéral ou nationaliste, réciprociste ou antiréiprociste, pourvu qu'il tende une main loyale à M. Monk, afin de réprimer les abus qu'il a dénoncés, de combattre les tendances mauvaises qu'il a signalées et de faire triompher les principes de gouvernement que nous avons posés ensemble.

Henri BOURASSA.

BILLET DU SOIR

Mes Belles Ennemies

Elles doivent être jolies, c'est dans l'ordre, mais douces? Ah! non, par exemple! Lisez plutôt ce post-scriptum cruel, image trop fidèle du venin renfermé dans la queue de la bête légendaire.

P. S.—Si un jour, M. le rédacteur, vous ne savez quel poète faire voir dans le "Nationaliste", reproduisez le portrait de l'écrivain détesté qui a nom Marc Lefranc.

Rien que ça!

Détesté! Si au moins on eût dit dans la légèreté et de la précipitation dans votre manière de formuler vos jugements?

Oh! mais alors, il n'y a pas à discuter, je suis un monstre, et vous seriez justifiée de me brûler en effigie.

Et voici la justice des femmes! Parce que je les aime assez pour leur dire quelquefois des vérités utiles, elles s'élevaient en piaillant comme une bande de moineaux rageurs.

Les hommes prosternés qui ont constamment un grain d'encens à vous brûler sous le nez, ça dure que le temps qui précède la déclaration. L'adorateur se transforme bientôt en observateur, d'où naît le critique et enfin le juge et le censeur.

Et ce dernier sera bien plus votre et bien moins impartial que votre vieil ami Marc, qui, vivant avec les chimères, a eu l'illusion de croire que vous lui donneriez un peu de bienveillance en échange du bien qu'il vous souhaitait.

Marc LEFRANC.

Le débit de l'alcool

SOYONS VIGILANTS

Quelques réflexions du Globe, de Toronto, sur l'abus des permis de détailler l'alcool méritent, ce me semble, d'être signalées aux lecteurs du Devoir.

L'opinion publique dans l'Ontario, dit-il, a imposé la réduction des permis pour la vente de l'alcool au détail, à boire ou à emporter.

La situation à Toronto est typique de ce mouvement nouveau. Les partisans de la tempérance ont obtenu des succès considérables en faisant réduire le nombre des permis aux buvettes.

Le Canada ne le dit pas et celui qui lui signale ce qu'il appelle les fautes du Devoir n'est pas plus intéressant que son interprète sur ce point.

Le "Devoir" avait calculé que l'impression n'aurait pas dû coûter plus de \$1.50 la page.

Le nombre de pages de la première édition du bill est bien tel que dit par le confrère.

Seulement, il ne faut pas oublier

petit verre en usage au club et finir par l'orgie dégoûtante du déséquilibre.

La buvette a-t-elle fait couler plus de larmes, brisé plus de foyers et déshonoré plus de familles que le club?

Nous n'oserions pas répondre dans l'affirmative.

A Montréal, la question se présente sous une autre forme.

Voici qu'approche la date fixée par la loi pour la fermeture à onze heures du soir.

Eh bien, l'Association des débiteurs de liqueurs n'entend pas moins épouser tous les arguments possibles pour atténuer ou même détruire complètement l'effet de la loi.

L'intention du législateur était pourtant bien évidente. La question a été discutée dans la presse, dans les assemblées publiques, à Québec par les partisans de la buvette et les partisans de la tempérance.

D'autre part, les hôteliers se préparent, comme toujours, menacés de ruine, et obligés pour ne pas crever de faim, de compenser les coups qu'ils vont manquer en faisant payer plus cher ceux qu'ils vont porter.

Peu nous chaut. Mais une petite grève de huit jours seulement, ce qui ne ferait mourir personne, ni les hôteliers ni les buveurs, remettrait bien les prix au point.

Ce cri de la ruine chaque fois que l'on réglemente un peu plus sévèrement le commerce des boissons alcooliques, nous est assez familier.

Nous nous rappelons l'avoir entendu il y a dix ans déjà, la veille d'une certaine hausse dans les droits sur l'alcool et au lendemain d'une déclaration d'un hôtelier de la rue St-Jacques.

Le terrible fléau de la tuberculose, qui atteint l'homme, sourdement, et ne lui révèle son mal que lorsque déjà il est un peu tard, menace une portion importante de la population canadienne-française et celle-là surtout qui, étant pauvre, a moins les moyens de se soigner et d'éviter la contagion.

Elles ont donné le local, elles donnent leur temps, elles se dévouent elles-mêmes. Et c'est vraiment un spectacle saisissant de voir ces humbles religieuses tout entières au service des patients tuberculeux ou prédisposés à l'être.

Le Dispensaire de l'Institut Bruchési est ouvert à tous les malades pauvres, et je vous assure qu'ils ne manquent pas. Depuis le 27 février 304 patients se sont faits inscrire.

Avons-nous trompé le public au sujet du compte d'impressions que l'on fait à la ville pour les derniers amendements à la charte?

Le Canada lui-même a beau faire du zèle, il ne dépasse pas le chiffre de \$964, y compris les \$500 qualifiés d'honoraires pour la présentation du bill.

Or, comme la facture présentée à la ville, et que celle-ci paraissait plutôt disposée à payer, demande une somme de seize cents piastres, que représente la différence entre \$964 et \$1,600, soit six cent trente-six piastres?

Le Canada ne le dit pas et celui qui lui signale ce qu'il appelle les fautes du Devoir n'est pas plus intéressant que son interprète sur ce point.

Mais nous ajoutons que le calcul du Canada ou de son inspirateur est encore exagéré.

Le "Devoir" avait calculé que l'impression n'aurait pas dû coûter plus de \$1.50 la page.

Le nombre de pages de la première édition du bill est bien tel que dit par le confrère.

Seulement, il ne faut pas oublier

la première impression comparée à la composition du texte, tandis que les réimpressions ne nécessitent pas toujours une composition nouvelle; et dans le cas qui nous occupe, nous ne voyons pas pourquoi l'on aurait composé de nouveau puisque les changements faits au bill consistent surtout de pages entières retranchées.

Qu'il y ait eu ou non quatre réimpressions, nous soumettons que le prix de \$1.50 la page ne s'applique qu'à la première impression, que les réimpressions ne devraient pas dépasser 75c par page, ce qui donnerait un total de \$108 pour les trois réimpressions de 48 pages, savoir 24 pages en français et 24 pages en anglais, formant une dépense totale, pour l'impression et les réimpressions, de \$219 au lieu de \$274, et portant donc à \$695 la différence entre le prix demandé et le prix justifié.

Et c'est pourquoi votre humble serviteur ayant dit que la facture présentée au conseil de ville était scandaleusement élevée, il ne croit pas devoir rectifier après avoir corroboré sa preuve par le calcul même de l'inspirateur du Canada.

Que le Canada trouve le prix raisonnable, cela se conçoit. Ne faut-il pas qu'il évite les conclusions que l'on pourrait retourner contre son allocation de \$45,000.

Mais nous croyons que le contribuable montréalais pense comme nous, à savoir que la cité n'a pas le droit de payer près de sept cents piastres pour rien et que le temps est arrivé de surveiller de très près les factures qu'on lui présente chaque fois qu'elle revient de Québec.

G. DALLAIRE.

L'Institut Bruchési

Il y a environ six semaines que le Dispensaire antituberculeux de l'Institut Bruchési, a ouvert ses portes, et déjà la preuve est faite que cette œuvre était nécessaire.

Le terrible fléau de la tuberculose, qui atteint l'homme, sourdement, et ne lui révèle son mal que lorsque déjà il est un peu tard, menace une portion importante de la population canadienne-française et celle-là surtout qui, étant pauvre, a moins les moyens de se soigner et d'éviter la contagion.

Elles ont donné le local, elles donnent leur temps, elles se dévouent elles-mêmes. Et c'est vraiment un spectacle saisissant de voir ces humbles religieuses tout entières au service des patients tuberculeux ou prédisposés à l'être.

Le Dispensaire de l'Institut Bruchési est ouvert à tous les malades pauvres, et je vous assure qu'ils ne manquent pas. Depuis le 27 février 304 patients se sont faits inscrire.

Avons-nous trompé le public au sujet du compte d'impressions que l'on fait à la ville pour les derniers amendements à la charte?

Le Canada lui-même a beau faire du zèle, il ne dépasse pas le chiffre de \$964, y compris les \$500 qualifiés d'honoraires pour la présentation du bill.

Or, comme la facture présentée à la ville, et que celle-ci paraissait plutôt disposée à payer, demande une somme de seize cents piastres, que représente la différence entre \$964 et \$1,600, soit six cent trente-six piastres?

Le Canada ne le dit pas et celui qui lui signale ce qu'il appelle les fautes du Devoir n'est pas plus intéressant que son interprète sur ce point.

Mais nous ajoutons que le calcul du Canada ou de son inspirateur est encore exagéré.

Le "Devoir" avait calculé que l'impression n'aurait pas dû coûter plus de \$1.50 la page.

Le nombre de pages de la première édition du bill est bien tel que dit par le confrère.

Seulement, il ne faut pas oublier

MEMOIRES DE LA VERENDRYE

Les Cloches de Saint-Boniface commencent la publication de ce document précieux.

Les "Cloches de Saint-Boniface" ont commencé la publication des mémoires de la Verendrye. Déjà, une partie de ce précieux document a été imprimée dans les "Rapports" des Archives Nationales; mais nous croyons que la "relation de ce qui s'est passé au fort St-Charles depuis le 27 mai 1733 au 12 juillet 1734", est encore inédite.

Le récit de cette première expédition dans les plaines de l'Ouest, ne manquera pas d'intéresser beaucoup ceux qui s'occupent d'histoire et de choses du passé.

L'initiative des "Cloches de St-Boniface" aura donc tous les avantages de l'inédit et de la nouveauté, même pour beaucoup de nos historiens. Le public moins savant lira cependant ces pages avec profit et avec goût parce qu'elles contiennent le récit de faits qui l'intéressent et qu'elles sont écrites avec une grande simplicité de style.

Les manuscrits publiés contiennent l'histoire de ce qui s'est passé au fort St-Charles de 1733 à 1734 ainsi que les ordres et dépêches du Ministre des Colonies se rapportant aux découvertes de l'Ouest adressées aux gouverneurs de la Nouvelle-France de 1735 à 1751.

Le journal de la Verendrye sur-tout, disent les "Cloches", est d'un intérêt palpitant et jette un jour nouveau sur des points d'histoire sur lesquels jusqu'à ce moment, il était difficile de se bien fixer.

On a souvent reproché à l'explorateur français d'avoir conseillé aux sauvages de ne pas retourner aux postes anglais de la Baie d'Hudson vu que ces sauvages avaient reçu des avances de la compagnie de la Baie d'Hudson.

D'après le récit des faits véritables, on passait alors, on voit par le journal que si la Verendrye cherchait à retenir les indiens à son fort c'est précisément parce que les anglais ne donnaient rien sans recevoir d'eux des fourrures et qu'ils ne leur accordaient même pas la liberté de choisir les objets qu'ils leur donnaient en échange.

Les mémoires nous apprennent ensuite plusieurs choses intéressantes sur les relations des diverses nations sauvages et leurs rapports de société, basées plutôt sur la différence des lieux habités que sur les origines communes des premières souches.

Ainsi nous apprenons que les Sautaux qui sont de la même famille algonquie que les Cris et parlent une langue fort remarquable, étaient les alliés des Sioux, tandis que les Assiniboines, frères des

Sioux guerroyaient en compagnie des Cris et des Monsonis contre les Sioux et les Sautaux. Les sauvages du sud se confédéraient contre ceux du Nord.

La Verendrye a souvent été accusé d'avarice par ceux qui avaient intérêt à la perdre auprès du ministre des Colonies en France et cette accusation a pesé sur lui jusqu'à sa mort. On peut dire qu'on n'échappe jamais complètement aux conséquences de la calomnie.

Le "mentez, il en restera toujours quelque chose", que l'on attribue quelquefois par manière d'acquit à Voltaire, contient plus de sens vrai que ne pouvait en imaginer cet esprit boulevé. Jusqu'à sa mort le ministre a cru que l'explorateur voulait surtout s'enrichir au préjudice de ces associés.

Parmi ceux-ci, quelques-uns étant poussés surtout par l'idéal de gros profits à réaliser du commerce des fourrures, comprennent mal que les frais de l'expédition, l'établissement et l'entretien des forts devant être payés à même des revenus de la traite des pelleteries.

L'histoire a rétabli les faits et les mémoires apportent une nouvelle lumière sur les intentions vraies de l'explorateur français.

La Verendrye, harcelé par ses créanciers Après au gain, manquait de tout, excepté de courage. D'un autre côté, la cour de France s'étouffait de ce retard à se porter de l'avant. Pris entre ces deux courants contraires, à force de patience et d'énergie, il atteignit les Montagnes Rocheuses, sans réussir à satisfaire ni ses fournisseurs qui lui firent des procès, ni la cour qui le soupçonnait d'avarice.

La Verendrye sacrifia sa famille, sa santé et sa fortune, on l'en récompensa en mettant en doute la pureté de ses intentions. En publiant son journal, la revue de St-Boniface contribue à venger sa mémoire après des générations actuelles et à montrer cet homme dans toute la resplendissante grandeur de son œuvre civilisatrice.

Jean PICARD.

Dans son journal, la Verendrye nous révèle une âme calme, un esprit en éveil et toujours maître de lui-même. Sa manière douce d'habitudin n'empêche pas la ferme attitude devant l'opposition entêtée. Aussi bien si la cour de France avait mieux secondé ses efforts et moins écouté les clameurs des envieux, il aurait sans doute franchi les Montagnes Rocheuses et "salué la mer de l'Ouest, but ultime de sa mission."

"En songeant à la gloire qui en eût jailli sur le nom français, on se sent le cœur envahi d'une désolante tristesse."

La Verendrye sacrifia sa famille, sa santé et sa fortune, on l'en récompensa en mettant en doute la pureté de ses intentions. En publiant son journal, la revue de St-Boniface contribue à venger sa mémoire après des générations actuelles et à montrer cet homme dans toute la resplendissante grandeur de son œuvre civilisatrice.

Je sais que les Canadiens-français ont le cœur généreux; qu'on leur dise et qu'on leur montre à quel servent les cinq cents qu'ils donneront, et je suis sûr que se répètera souvent le geste de la main à la poche.

D'ailleurs, pour se convaincre, que ceux qui aiment les œuvres sociales vraiment catholiques, aillent comme moi rendre une simple visite à l'Institut Bruchési.

Gaston LEURY.

Sur le Pont d'Avignon...

L'unique D.A. a fait distribuer dans son comté, "avec les compliments de D. A. Lafortune, M.P.", des milliers d'exemplaires de son fameux discours du 1er décembre, qui fournit à la presse de pleines colonnes de Lafortunismes.

Cet homme-là est acharné à se détraire.

On annonce une importation nouvelle de Guadeloupennes et Martiniquaises.

Les interprètes de la "Presse" sont sur les dents et toute la haute rédaction pioche le petit nègre.

Le coût de la prison de Bordeaux est un sujet que le "Canada" n'aime pas. Pour un organe qui doit s'occuper de gouvernement, ses amis doivent trouver qu'il manque de zèle.

Le portefeuille de la marine est bien tentant, mais les vaisseaux de guerre qu'on y a attachés sont bien dangereux.

Montréal veut avoir un représentant dans le cabinet, et cela est juste; mais quand on lui demande lequel de ses représentants elle croit en état de le représenter, elle n'ose répondre.

Voilà ce qui est triste.

La "Patrie" prétend que la politique provinciale dormira en l'absence de M. Gouin.

Le départ du premier ministre ne change donc rien à la situation.

On dit que M. Pournier s'il n'eût été mis en liberté conditionnelle, aurait été enfermé dans les cachots de "37 déconvertis par la Patrie" il y a peu de temps dans les "entrailles" du Palais de Justice.

LETTRE DE FRANCE

VEILLE DE PAQUES. — CONTRE L'ECOLE CHRETIENNE. — LES COINCIDENCES BLASPHEMATOIRES. — L'INSTITUTEUR "TABOU". — LE PLAN DES SECTAIRES. — SINGULIERE PROCEDURE. — LA LOI SERA VIOLÉE. — PUBLIQUEMENT ET AVEC ÉCLAT. — LA GUERRE AUX CONSCIENCES ET LA TACTIQUE ÉLECTORALE. — LA LOI SUR LES RETRAITES OUVRIÈRES. — LA CAMPAGNE DE PATAUT ET DE JANVION CONTRE LES FRERES TROIS-POINTS.

Paris, 7 avril. — Dans neuf jours, c'est Pâques, la grande fête chrétienne, mais auparavant, catholiques de France, nous aurons sans doute livré et perdu une nouvelle bataille; les chaînes que la Judéo-maçonnerie fait peser sur notre pays seront rivées un peu plus étroitement; la majorité de la Chambre, d'accord avec le ministre, entend ne se séparer qu'après avoir voté les projets de loi scolaires dont je vous ai déjà parlé, et, durant la Semaine Sainte, de nouveaux outrages seront prodigués à Notre-Seigneur dans cette France qu'il a formée si profondément siennne. Nos sectaires paraissent se complaire à ces coïncidences blasphématoires: ce fut le Vendredi Saint, à trois heures, que sous le ministère Combes, la majorité décida de bannir les crucifix des écoles de justice.

La proposition qui servira de base à la discussion, et qui a déjà été adoptée par la majorité de la Commission de l'Enseignement et qui se présente devant la Chambre sous la signature de 220 députés, a pour auteur M. Bouffandeau, député radical de l'Oise, franc-maçon notoire, connu par l'un des plus méprisables fabricants des fautes détractées contre les officiers catholiques. Ce Bouffandeau — grotesque agent des Loges maçonniques — a atténué dans la forme les projets antérieurs du ministre Doumergue et de M. Desoye. Mais le fond reste le même: c'est toujours la prétention de placer l'enseignement d'Etat au-dessus de toute controverse et de toute équivoque; les parents mêmes seraient privés, comme le clergé, comme les écrivains ou orateurs indépendants, du droit de censurer les leçons données par un instituteur ou une institutrice de l'Etat, — cela sous peine d'une amende de 1 à 15 francs, et d'un emprisonnement de un à cinq jours. Le texte est d'une imprécision savante: "sera passible de ces peines quiconque, par ses paroles, ses écrits, ses actions, empêchera ou essayera d'empêcher un enfant de suivre les leçons de l'école publique." Avec une telle arme, il est évidemment possible de condamner quiconque offrira à une famille pauvre de placer ses enfants dans une école chrétienne; il sera facile surtout de poursuivre les évêques pour leur admirable lettre sur les manuels scolaires, et les prêtres pour la lecture de cette lettre, ou simplement pour une phrase prononcée en chaire contre les mensonges de l'école prétendue neutre, en réalité maçonnique et athée. L'instituteur devient "tabou," échappant à tout contrôle des citoyens, alors que les citoyens sont les souverains — théoriques — de la République!

On comprend bien la pensée qui anime les partisans du projet. Leur but vrai étant de réaliser le monopole de l'enseignement, ils sont obligés d'atténuer aujourd'hui le discrédit très réel, très profond, qui pèse sur l'école d'Etat, et donc ils doivent museler la presse et les évêques. D'autre part, ils se sont aperçus que les textes législatifs actuellement en vigueur ne permettaient pas d'accabler évêques et prêtres de condamnations — de condamnations bénignes quant à la prison pour ne pas leur donner l'aurole de la persécution, mais onéreuses à cause de l'énormité des frais de justice, et répétées en sorte qu'à la longue l'opinion publique finisse par être blasée. — Ils ont bien constaté, en dépit de l'arrêt, — matériellement faux — de la Cour de Paris, que les évêques n'avaient nullement excédé leur droit civique en condamnant et l'école athée et certains manuels scolaires. Ils ont renoncé à poursuivre la campagne esquissée pour punir comme une infraction aux lois scolaires l'enseignement de notre histoire nationale tel qu'il est donné accessoirement au catéchisme de première communion; ils n'ont pas osé attaquer Mgr Henry, évêque de Grenoble, commentant, après l'avoir annoncé, le même prétendu délit, du haut de la chaire, dans l'église cathédrale de sa ville épiscopale. Il leur fallait donc un nouveau moyen de persécution.

L'indie est au moins singulière d'introduire pareilles dispositions dans la loi des finances, qui est éfroyablement en retard, comme je vous ai dit, et qui va se trouver de ce chef, considérablement alourdi: les députés catholiques de la droite et de l'Action Libérale, les progressistes, un certain nombre d'indépendants et de républicains de gauche — auxquels pourraient se joindre quelques socialistes non inféodés à la franc-maçonnerie — sont, en effet, déterminés à multiplier les obstacles sur la route des persécuteurs. Les amendements vont être déposés par douzaines, et l'on parle d'une obstruction "à l'irlandaise." M. Jacques Piou, président de l'Action Libérale, qui vient de remporter devant la Chambre un immense succès

dans une question de politique coloniale, prendra la direction de la bataille et, malgré ses soixante-douze ans, il la mènera avec une telle vigueur que l'adversaire, inculqué, parle déjà de mesures exceptionnelles pour étrangler la discussion.

Protestation vaine! dira-t-on peut-être, puisque le résultat est acquis d'avance. Sans doute, et les parlementaires de notre Bloc maçonnique pourraient tous répéter le mot fameux: "Un discours a pu parfois changer ma conviction, jamais mon vote." Mais, devant le pays sinon devant la Chambre, la protestation sera efficace: elle préparera la lutte quotidienne qu'il nous faudra soutenir et que nous soutiendrons. Je puis vous dire sans trahir par avance les détails du plan de campagne, que, dès maintenant, nous avons arrêté les conditions dans lesquelles, au lendemain même de sa promulgation, la loi Bouffandeau sera violée et violée ensuite tous les jours publiquement avec retentissement, non pas par nos évêques ou nos prêtres, ni par de pauvres parents, mais par des catholiques notables, occupant des situations considérables. Et nous finirons par anéantir cette loi de persécution comme la résistance unanime de nos prêtres a brisé, voici quatre ans, le texte qui prétendait assimiler la célébration de la Sainte Messe à une réunion publique et, par voie de conséquence, obliger à une déclaration auprès de l'autorité chargée de la police.

Ce qui est agaçant, énervant dans de telles conjonctures, c'est que bon nombre de nos adversaires n'ont même pas la minime excuse d'une passion sincère: la guerre aux consciences n'est pour eux qu'un système; lorsqu'ils croient opportun de se conduire d'une sorte, ils n'hésitent point une minute: tel, ce sous-secrétaire d'Etat Emile Constant qui a voté contre M. Briand parce que M. Briand avait accordé qu'il fût sursis à l'exécution d'un jugement de fermeté pris contre le collègue athéologique de sa circonscription, et auquel un de ses collègues, radical-socialiste, comment chaque jour des lui-même de pressantes démarches en faveur de la maison d'éducation que dirigent les Ursulines dans sa circonscription. Le ministre de la Guerre Berthelet, franc-maçon et ancien président du groupe radical-socialiste, comment chaque jour des palinodies de même sorte, et sur la forte motion des députés de gauche on pourrait citer des faits analogues. Ils sont persécuteurs, moins encore par obéissance aux Loges maçonniques que par tactique, pour éviter de se laisser acculer à l'exécution des réformes tant de fois promises et toujours retardées.

A la vérité, ils n'ont pas la main très heureuse lorsque, d'habitude, pour échapper au ressentiment du suffrage universel menaçant, ils tentent une réalisation quelconque. La loi des retraites ouvrières et paysannes, votée l'an dernier à la veille des élections législatives, rencontre dans le pays entier, aussi bien de la part des salariés que des employeurs et de la masse de la population, une résistance chaque jour plus vive. Le gouvernement n'est pas sans quelque inquiétude pour l'achèvement du 3 juillet à partir de laquelle les versements devront être effectués par les onze à douze millions de Français et de Françaises assujettis à la loi. Le préfet de la Seine, s'adressant jeudi aux maires de toutes les communes du département, les suppliait de ne pas élever contre la loi une opposition systématique, promettait des améliorations, des atténuations. Les préfets des départements agricoles rencontrent une hostilité catégorique, qui pourrait, en certaines régions, se traduire par la démission des maires et des conseillers municipaux.

Ainsi la tentative faite pour atténuer la mauvaise humeur des classes laborieuses paraît avoir échoué, et les ouvriers des villes d'échappent de plus en plus à la domination du parti radical maçonnais. Il y a quelque chose de considérable dans ceci que, lundi, un grand meeting a été tenu par deux chefs du syndicalisme révolutionnaire, l'électricien Pataut et Janvion, pour démontrer aux travailleurs que les Juifs et les francs-maçons étaient leurs adversaires bien plus que les prêtres. Tous les bourgeois maçonnais, qui jouent aux socialistes afin de brider l'effort ouvrier, poussant de véritables hurlements devant ce blasphème: Jaurès, Gustave Hervé, Sébastien Faure, qui se sont fait de bonnes rentes en daubant sur le cléricalisme, protestent avec une extrême violence "contre les tentatives faites pour détourner l'attention de la classe ouvrière de son véritable ennemi: le clergé catholique." Mais les initiateurs du mouvement n'ont pas l'air d'être

L'amiante au Canada

D'APRES UN RAPPORT OFFICIEL. NOTRE PAYS FOURNIT QUATRE-VINGT-DEUX POUR CENT DE LA CONSOMMATION MONDIALE DE CE PRODUIT.

Ottawa, 18. — Le ministre des Mines vient de publier un rapport au sujet de l'industrie de l'amiante au Canada. Notre pays produit 82 pour cent de l'amiante qui se consomme dans le monde entier. Les compagnies qui exploitent des carrières et des fabriques d'amiante dans le Dominion ont un capital de \$24,290,000. En 1880, le rendement des mines d'amiante n'était que de 380 tonnes évaluées à \$24,700; en 1909, la production s'était élevée à 63,300 tonnes, évaluées à \$2,300,000. En 1909, 3,900 hommes étaient employés dans l'industrie et leurs salaires s'élevaient à \$1,350,000.

A part ces chiffres, le rapport contient une foule de renseignements intéressants. Pour donner une idée des immenses réserves d'amiante dans les divers gisements, le rapport mentionne les carrières du Lac Noir, province de Québec, où l'on estime qu'il se trouve 45,000,000 de tonnes de minéral.

L'auteur du rapport considère que seule la Russie peut être considérée comme rivale du Canada pour l'importance de ses gisements d'amiante.

La tempérance à Upton

Upton, 17 avril. — L'éducation du peuple se fait, le six avril au soir, à l'assemblée du conseil municipal de notre village, la cause de la tempérance a remporté une nouvelle victoire. Les contribuables avaient clairement indiqué leur volonté, lors des élections municipales en janvier dernier. Les trois candidats des hôteliers furent alors repoussés par une forte majorité en faveur de messieurs N. Marcotte, A. Bernier, et T. Paradis, candidats de la tempérance. Ces messieurs se sont soulevés de leurs promesses.

Les pères de famille d'Upton veulent protéger leurs enfants contre l'occasion de boire, rendu de plus en plus dangereuse par la compétition des débitants de liqueurs, qui ne paient pas dix ou douze mille piastres, pour un hôtel de campagne, dans le seul but de loger, de temps à autres, les voyageurs de commerce.

Les citoyens d'Upton ne veulent pas faire aux commerçants l'honneur de croire qu'ils ne peuvent manger et dormir sans le secours de ce poison qui s'appelle l'alcool.

Se protéger sans nuire aux autres, voilà la volonté des citoyens d'Upton. Les conseillers l'ont exprimée d'une manière efficace en refusant les deux licences qui leur étaient demandées. Messieurs N. Marcotte, L. Paradis et R. Lusselle; tels sont les conseillers intelligents et énergiques qui ont su braver les colères de l'alcool, de l'intérêt personnel et de l'opportunisme. Ils ont accompli leur devoir et méritent nos félicitations. C'est si difficile de s'opposer soi-même pour penser au bien général. Voici un exemple à suivre: quant: "Moi, je ne vote pas, je suis assez sans moi", disait un contribuable en janvier dernier, "et d'ailleurs, j'ai des pratiques des deux côtés!"

Or ce monsieur signe ensuite la requête de chacun des hôteliers; que voulez-vous, ce sont mes pratiques! Comment voulez-vous que telle conduite! Opportunisme ou lâcheté!

"Si seulement nous avions attendu..."

C'EST LA LA PLAINTÉ QU'EXHALE LE MAINTENANT LE GOUVERNEMENT. DIT M. POSTER.

Toronto, 18. — Dans l'opinion de l'honorable M. George E. Foster, le gouvernement fédéral soupire maintenant: "Si seulement nous avions attendu..." Parlant à la réunion annuelle de l'Association libérale-conservatrice de Toronto nord, dans la salle Cumberland, il a déclaré que le gouvernement avait fait des concessions aux Etats-Unis en retour de choses que ce pays aurait accordées volontiers pour rien. Il y avait au pouvoir des démocrates qui s'étaient engagés à abaisser le tarif, et dans le premier rapport qu'ils avaient fait, ils étaient en faveur de tout ce qui était demandé dans le traité de réciprocité et donnaient leur consentement à ajouter cent articles aux listes, non seulement pour le Canada, mais pour le monde entier. Les républicains savaient aussi que leur seule espérance était une révision et un abaissement du tarif. En face de cette situation, l'arrangement que le gouvernement d'Ottawa a consenti est gratuit et extravagant.

Une nouvelle victime de l'aviation

L'AVIATEUR TERRON TOMBE D'UNE HAUTEUR DE 300 PIEDS. — VEC SA MACHINE ET SE TUE.

Paris, 18 avril. — M. Terron, du corps de génie militaire, est tombé ce matin, avec son biplan d'une hauteur de 300 pieds. La mort a été instantanée. Terron venait d'exécuter une superbe envolée à 5,000 pieds et il descendait, lorsque, brusquement, sa machine se renversa.

L'Amiral Togo aux Etats-Unis

Washington, 18. — L'Amiral Togo, le héros de la guerre russo-japonaise, a accepté l'invitation du gouvernement des Etats-Unis d'être l'hôte de la nation en juillet prochain. L'amiral Togo représentera le Japon aux grandes fêtes du couronnement, et c'est à son retour au Japon qu'il passera par les Etats-Unis.

disposés à céder; ils veulent au contraire continuer cette campagne qui, dès maintenant, provoque des dissensions sérieuses dans les rangs du parti socialiste et de la Confédération générale du Travail. C'est peut-être la fin d'une légende et d'une exploitation, qui ont causé bien du mal au pays.

Joseph DENAIS, Conseiller municipal de Paris.

Huile d'Olive de table "MINERVA"

Chaque bouteille porte un certificat de PURETE du LABORATOIRE D'ESSAIS TECHNIQUES de Marseille. EN VENTE PARTOUT. AGENTS: LAPORTE, MARTIN & CIE., LTEE. MONTREAL

VOICI LE DEMENAGEMENT

Vous aurez besoin de... Tapissier, Gazeliers, Peintres à Gaz, Glaciers, Ferronneries, Vitres, Portes à Mouches, etc., etc. NOS PRIX SONT TRES MODERES. En venant ici vous réaliserez des économies notables. Sachez en profiter. ALFRED GOYETTE 124 AVE MONT-ROYAL

CONTRE LES COOPERATIVES

L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DÉTAILLEURS SE PRONONCE CONTRE LE PROJET DE LOI ACTUELLEMENT DEVANT LA CHAMBRE.

L'Association des Marchands détaillants a tenu sa réunion annuelle, hier, au No 89 rue Saint-Denis. Des résolutions condamnant le projet de loi sur les associations coopératives actuellement devant le Parlement furent votées à l'unanimité. On déclara que ces mesures proposées sont abusives et dangereuses pour le public. Le grand point soulevé contre le projet est que des personnes n'ayant aucune responsabilité seront autorisées à percevoir des fonds et des souscriptions pour les coopératives.

Après une longue discussion l'Association est arrivée à la conclusion de demander à la Chambre dans l'intérêt du commerce et du public, le rejet de ce projet. Avant l'ajournement le bureau suivant a été élu pour les prochains douze mois: M. P. J. Côté, Québec, président; le maire A. M. Patterson, Brockville, vice-président; capitaine W. U. Bolvin, Montréal, 2me vice-président; J. A. Beaudry, Montréal, trésorier; E. M. Brown, Toronto, secrétaire; et J. G. Watson, Montréal, auditeurs.

LES CHEMINS DE FER DE L'INDE

CONVERSATION AVEC M. WILLIAM BELL, SURINTENDANT DU GREAT INDIAN PENINSULA RAILWAY, DE PASSAGE AU CANADA, EN VOYAGE D'ETUDES.

M. William Bell, surintendant général d'un chemin de fer oriental, le Great Indian Peninsula Railway, a passé quelques heures à Montréal, à son arrivée par le Pacifique Canadien. Il est ensuite reparti pour New-York, l'ouï il se rend en Angleterre. M. Bell dit qu'à ses quartiers-généraux à Bombay, le grand chemin de fer indien possède tout ce qu'il faut en fait d'outillage de la ligne, y compris des ateliers de construction et de matériel. En passant par le Canada pour rendre en Angleterre, M. Bell avait pour but de se rendre compte du fonctionnement du Pacifique Canadien sur son réseau, et particulièrement des facilités qu'il offre pour le transport rapide des malles, à leur arrivée à Saint-Jean, N.-B., des "Empress" sur les convois transcontinentaux; il voulait aussi connaître le temps employé par ces derniers pour atteindre leur destination, afin d'être en mesure d'améliorer sous tous rapports, si c'est possible, le service du Great Indian Peninsula Railway.

Dès l'arrivée à Bombay, toutes les semaines, des paquebots portant les malles de la Grande-Bretagne et de l'Europe, le chemin de fer oriental, tout comme le C.P.R., envoie des trains spéciaux qui transportent les matières postales soit à Calcutta, en hiver, si le vice-roi y réside, soit à Simla, où se trouve la résidence vice-royale ou été. Ces trains se composent uniquement d'un wagon-poste et d'un wagon-lit pouvant loger dix-huit personnes. D'après les conversations qu'il distribuent les matières postales aux différentes stations. C'est ce service que les employés du chemin de fer hindou travaillent à améliorer, si des méthodes plus modernes sont employées au Canada qui, dit M. Bell, passe dans le monde entier pour avoir le dernier mot du progrès en matière d'administration de chemins de fer.

M. Bell a donné des détails fort intéressants sur le fonctionnement des chemins de fer dans l'Inde. Sur la plupart des lignes, il y a trois catégories d'employés. La plus basse catégorie est composée d'Hindous. Viennent ensuite les Parisiens, mais les Européens occupent le haut de l'échelle.

A ces derniers seulement est laissée quelque latitude et une certaine initiative dans l'interprétation des ordres. Les autres doivent obéir passivement. Les indigènes voyagent beaucoup dans l'Inde, et ils ne tiennent aucun compte des horaires. Un beau jour, ils décident de faire un voyage et ils partent dès le matin pour se rendre à la gare où ils attendent pendant des heures, quelquefois jusqu'à l'arrivée de l'arrivé du train.

La voie du Great Indian Peninsula est plus large que celles de ce continent; elle a cinq pieds et six pouces. Les wagons de luxe sont à peu près les mêmes qu'en Angleterre; les wagons-lits ressemblent aux nôtres, avec doubles rangées de lits, en haut et en bas.

Quatre morts mystérieuses

Halifax, 18. — Une dépêche reçue par Madame John Fitzgerald, lui annonce la mort de son fils, Frank, inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest. La dépêche envoyée par A. B. Perry, commissaire de la Police à cheval à Regina, dit que Fitzgerald est mort à la fin de janvier dernier près du fort MacPherson pendant qu'il faisait le service de patrouille à Dawson; trois de ses compagnons sont morts en même temps. Les détails de ces quatre morts seront envoyés plus tard.

Déportation d'un Canadien

Leavenworth, Kas., 18. — Un nommé François Pelletier, qui a purgé une sentence de 14 mois à la prison du district a été arrêté à sa sortie de prison par l'inspecteur James H. Dunn de Saint-Louis.

Trente-une personnes noyées

Oporto, Portugal, 18. — Le navire espagnol "San Fernando" a sombré en face du Finistère. La San Fernando était parti de Huelva pour Liverpool; 1 personnes furent noyées. Quatre survivants seulement ont pu être recueillis par le "Postinac".

Cinq chevaux périssent

New-York, 18. — Cinq chevaux appartenant au New-York Boating Club ont été détruits par un incendie ce matin.

PETITES ANNONCES

CHAMBRE ET PENSION Une demoiselle de bureau demande chambre et pension dans une bonne famille résidant dans le quartier Saint-Jacques. S'adresser à Casier 148 "Le Devoir" 86-6

ENCADREUR On demande un bon ouvrier encadreur ou joigneur, place permanente pour un bon ouvrier. 58 Boulevard Saint-Laurent. 86-6

IMMEDIATEMENT On demande personne avec petit capital pour partir au restaurant à Montréal-Est. Occasion unique, s'adresser à Joseph Versailles, 99 rue Saint-Jacques. 86-6

JEUNE HOMME DEMANDE Immédiatement pour épicerie, sachant l'anglais, et ayant de bonnes références et un peu d'expérience. S'adresser à 101 Bell, coin Fairford. Tél. des Marchands, 1343.

A LOUER ONTARIO EST. 981, 2ième étage; à louer beau logement 6 chambres avec passage, eau chaude, chauffage par bois par mois. S'adresser à JETTE ET CIE. courtiers, 669 Ontario Est. coin Beaudry. 88-6

A LOUER Maison à deux logements et magasin au No 2373 Notre-Dame Ouest. Possession immédiate. S'adresser sur les lieux entre 2 et 5 heures p.m.

A VENDRE Tabac de toute sorte, A. Fontaine et Cie, Saint-Jacques, comté Montebello, Qué. commerçants en gros de tabac en feuilles. 89-6

COMMERCE A VENDRE Bon commerce bois, charbon, foin, grain, bien outillé chevaux, voitures doubles et simples, moteur, scie, moulinage, élévateur. Le tout à bonnes conditions. S'adresser 290 Dorion Montréal.

FERME A VENDRE Sainte-Julie de Verchères — Propriété de 185 arpents — dont 115 arpents en culture et 70 arpents en bois — avec maison, granges, etc., à 3 milles du village. Le propriétaire vendrait aussi chevaux, vaches, et une "suerie" située à quelques arpents de la ferme. S'adresser à N. P. Laperrière, notaire, Sainte-Julie de Verchères, P.Q.

MAGASIN A VENDRE Un magasin général dans le comté de l'Assomption, établi depuis au-delà de 20 années, faisant de très bonnes affaires. On échange contre propriété de ville. Ecrire à Casier 171 "Le Devoir".

PROPRIETE A VENDRE RUE CAZELAIS, près coin rue Chesnut, maison moderne neuve 3 étages, très bien louée, rapportant au-delà de 10 p.c. Conditions avantageuses. S'adresser au No 14 Irène, Saint-Henri, Tél. Westmont, 1301.

TERRES A VENDRE dans l'Ouest, 500,000 acres dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta; 100,000 dans le district de la Rivière à La Paix. Demandez les conditions pour voyager gratis à travers l'Ouest jusqu'à Edmonton. L. A. DENSOYEVS Saint-George de Windsor, Qué.

TOPINAMBOURS A VENDRE Prix: \$1.25 le minot (50 lbs.), 25 cts du minot en donnant la commande, la balance payable après livraison. Le fret ou expresse aux frais de l'acheteur. — POUR CERCELES AGRICOLES: \$1.00 le minot, 25 cts. du minot en donnant la commande, \$10.00 fret par 100 minots d'achat. M. le Président ou Secrétaire du Cercle signera la commande. S'adresser à MARCOTTE ET GOSSELIN, Producteurs, Saint-Roch de Chaudière. 82-7.

ARGENT A PRETER AVIS — Avez-vous besoin d'argent, gros ou petits montants? Adressez-vous à M. THOMAS TOUZIN, notaire, 947 Saint-Denis. Tél. Saint-Louis 1514.

Cancers tumeurs GUERISON ASSUREE par le traitement du DR. PERCY. Traitement à domicile sans opération douloureuse. Facile à employer et économique. Livre en français expliquant ce traitement au long expédié gratis sur demande. — DR. PERCY'S REMEDIES CO., P. O. Box 583, Montréal. Mar., Jeu., Sam.

CARTES POSTALES Collection de cartes postales personnelles, cartes postales, 12 cartes postales souvenirs votre nom sur la liste, 10 cents pour un an. Post Card Union of Canada. A. E. STILLWELL, Rougemont, P. Q.

CADRES ET MIROIRS 1,500 cadres et miroirs de diverses dimensions seront vendus tel qu'annoncé dans nos vitrines. 58 Boulevard Saint-Laurent. Profitez de ce bas prix. Pour quelques jours seulement. La Cie Whittainer Inc. Ecrire et détail.

MACHINES A COUDRE JOHN TOURIGNY — Marchand de machines à coudre neuves et d'occasion, au comptant ou à crédit. Spécialité: réparations. Satisfaction garantie. Rue Mont-Royal Est, coin Saint-Dominique.

MEUBLES Avant d'acheter vos meubles, après prélaters, venez voir notre assortiment, nous vendons à des conditions faciles. Une visite est sollicitée. — THE RAQUEL FURNITURE CO. 518 Rue Rachel Est, près du Parc Lafontaine. Tél. Saint-Louis, 555.

POSITION Un monsieur d'âge moyen, instruit, parlant et écrivant les deux langues avec égale facilité et désirant changer d'emploi, demande une position quelconque qui exige de l'habileté et une bonne connaissance des affaires en général. Excellentes références. Disponible à partir du 1er mai. Ecrire à Casier No 111 Le "Devoir".

POELES A GAZ JE VENDS les meilleurs poêles d'acier et à gaz, les plus beaux modèles décorés; vous épargnez votre argent en l'achetant des milliers de familles et font l'éloge. Poêles échangés et réparés avec soin. Agent pour la CIE MOP. PAT. M. H. BOUCHER, 1490 Blvd. Saint-Laurent, Saint-Louis 1814.

REPARATIONS DE GRAPHO-PHONES Réparations de machines à coudre et Graphophones faites avec soin par des machinistes d'expérience. Téléphonez à Upton 3540 et nous enverrons vous donner un estimé de ce que ça vous coûtera. Canadian Graphophone Co, 641 Sainte-Catherine Ouest. 86-6

PEINTRE DECORATEUR GILBERT N. D. — 27 Christophe-Columb, peintre décorateur, tapissier, blanchisseur, etc. Tél. Bell, Saint-Louis. 1372 83-6

SPECULATEURS Spéculeurs avec petit capital qui désire doubler votre argent dans peu de temps, adressez-vous à Joseph Versailles, 99 rue Saint-Jacques, Tél. Main 7195. 86-6

AVOCATS BASTIEN, BERGERON, COUSINEAU & JASMIN, AVOCATS 76 rue St-Jacques. Téléphone M. 2363. F. de S. Bastien, C. R., J. G. H. Bergeron, B. C. L., Phil. Cousineau, L. L. D. U. R. A. Jasmin, L. L. L. Onge, etc.

DEQUIRE, A.-S., Avocat, Trust & Loan Bldg., 30, Rue Saint-Jacques, Chambre 35. Tél. B-1 Main 3995 Montréal.

LAMOTHE & TESSIER, avocats, édifice banque de Québec, 11 Place d'Armes, Montréal, Tél. Main 3555. J. C. Lamothé, L. L. D., Camille Tessier, L. L. B.

LANE, J. A., Avocat, C. R., 97 rue Saint-Jacques, Québec, Téléphone 382.

MEUNIER, L.-C., AVOCAT, 69 St Gabriel, en face du Champs de Mars, Montréal, Tél. Bell Main 1850 et Est 831.

NOTAIRES R.-H. BAUDOUIN, L. L. L., notaire, de Boileau, Beauville et Turgeon, déménagé au No 30, rue Saint-Jacques, Edifice "Trust & Loan", Chambre 52. Tél. Bell Main, 6543. — Argent à prêter sur hypothèque.

TÉL. MAIN 1859. Argent à prêter, créances à acheter, loyers à collecter, propriétés à vendre et à acheter, successions à régler, BELANGER & BELANGER notaires, Trust & Loan Bldg., 30 Saint-Jacques, Montréal, Résidence, 240 Visitation.

BAUDOUIN & BAUDOUIN, Notaires, édifice "Trust & Loan", 30 rue Saint-Jacques, Tél. M. 3240. Bureau du soir, 888, rue Huntley, Tél. Saint-Louis 703. Règlement et administration de successions. Prêts sur hypothèque, etc.

J. H. A. BOHEMIER, L. L. L., notaire C.C.S., déménagé au No 30, rue Saint-Jacques, édifice Trust & Loan, Tél. M. 7369. Résidence: 736 rue Huntley, Boulevard S.-Denis, Tél. S.-Louis 2571. Spécialité: Prêts d'argent et administration de successions.

GIROUX, LUCIEN, NOTAIRE, édifice Saint-Charles, 43 Saint-Gabriel, Tél. Main 2785. Résidence 405 Duluth Est, Tél. 5585. A tout à jour. Règlement de succession. 181-1

LEMIRE, JOSEPH-E., L. L. L., Notaire Public, de Light-Hill et Light-Hill, 303 Edifice Banque de Québec, Tél. Main 531. Bureau du soir, 196 Versailles, Tél. Bell, Up. Town 1071. Prêts sur hypothèques, règlement et administration de successions.

DENTISTES GENDREAU & GENDREAU, Chirurgiens-Dentistes, 117 Saint-Denis, coin Dorchester, Tél. Bell Est 2916. Dr. J. A. Gendreau, Dr. Conrad Gendreau. 209 2.

Dr. J. NOLIN, Chirurgien Dentiste, 637 rue St-Denis, coin Cherrier, Tél. Est 764. Consultations: 1 h. à 6 hrs. p.m.

ACHILLE DAVID Entrepreneur électricien, 250 Rue Saint-Paul, Tél. Bell Main, 929.

RODOLPHE BEDARD Expert-comptable, auditeur et liquidateur de faillites, Chambre 57, Edifice Liverpool, London Globe, Montréal. 86-6

ENTREPRENEUR DE POMPES FUNEBRES J.-A.-W. DUFAULT, entrepreneur de pompes funèbres, No 784, Ontario Est, Montréal, Tél. Bell Est, 2323. Tél. Marchands, 1704.

Dr. ARTHUR BEAUCHAMP, CHIRURGIEN DENTISTE, Tél. Est Est 3549. 165 rue St-Denis.

DR. E. LATREILLE Diplômé de la Faculté de Paris. Maladies de ecouës des poussoirs, du tube digestif, du système urinaire et de la peau. Tous les jours de 2 à 7 et 7 à 9 Est 3973. 500 Saint-Denis

ASSUREZ VOS AUTOMOBILES Contre le feu, les accidents et les voleurs, avec la

HARTFORD FIRE L'ASSURANCE CO. Bureau à Montréal: 90 St-Fra-Xavier. N. A. Fromings, Gérant.

J. A. GRENIER, Dépt. français. AGENTS DEMANDES. Tél. Main 120.

AVIS AVIS est par le présent donné que la Corporation de la Ville de Black Lake offre en vente des Démentures de la corporation pour un montant de \$30,000.00 payables dans 35 ans de la date de leur émission.

Les dites démentures sont de \$500.00 chacune et portent intérêt à "aux de 5 p.c.", par an payable semi-annuellement au Bureau de la Banque de Québec, dans la Ville de Black Lake. Des soumissions seront reçues adressées au Maire, d'ici au 1er mai prochain. La dite Corporation ne s'engage à accepter ni la plus haute ni la plus basse soumission, ni aucune des soumissions. Dr. C. D. PARADIS, Maire.

Herr Bergmann Berlin, 18. — Herr Bergmann, chef des socialistes prussiens, est mort subitement hier. Il souffrait d'un cancer.

Ce journal est imprimé au No 71a, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

AUTOUR DU TRAITÉ DE RÉCIPROCITÉ

LA PLURAIT DES DEPUTES REPUBLICAINS VOTERONT CONTRE LE TRAITÉ QUI PASSERA NEANMOINS PAR UNE MAJORITE DEMOCRATIQUE.

Washington, 18 avril. — Le député Dwight, de New-York, affirmait hier que la majorité du parti républicain voterait contre la réciprocité.

Ceci n'affecterait en rien le résultat final, même si plusieurs Démocrates emboîtaient le pas aux dissidents, car la majorité Démocrate en faveur du traité canado-américain, est suffisante pour le faire passer.

La discussion s'est continuée hier, très vive.

M. Fordney, du Michigan, membre du comité des votes et moyennes et M. Lenroot, du Wisconsin, républicain dissident, ont critiqué le nouveau traité. M. Harrison de New-York, Peters, de l'Indiana, ont arlé en faveur de la réciprocité.

M. Lenroot a donné un exposé éner-

gique de la politique et des vues des dissidents. Interpellé par les Démocrates, il a répondu qu'il s'opposait à l'arrangement parce qu'il croyait que l'entente augmenterait une foule de droits. Il ajoute que si les Démocrates étaient sincères dans leur désir de mettre plus d'articles sur la liste de libre échange, ils attacheraient la liste au bill de réciprocité. Il les accuse d'agir en sorte que le président impose son veto sur leur liste lorsqu'elle sera définitivement passée pour se faire du capital politique.

« Les républicains progressistes n'ont jamais été plus en arrière », dit M. Lenroot. Je défie n'importe qui de citer un discours par un républicain progressiste qui soit en faveur du libre échange, car l'organisation des comités n'est pas achevée.

LA VILLE DE FEZ EST ASSIÉGÉE

LES TRIBUS, REPOUSSEES PAR L'ARTILLERIE, ONT CERNÉ LA VILLE ET INTERCEPTÉ LES COMMUNICATIONS AVEC L'EXTERIEUR. — LE VIVRES SE FONT RARES DANS LA CAPITALE, ET LA SÉDITION POURRAIT BIEN ÉCLATER DANS LA VILLE MEME.

Fez, Maroc, via Tanger, 18. — Dans la nuit du 10 avril, les tribus de Beni Ouarrain ont tenté de détruire les murs du palais Dar-El-Bagh, près de Fez, et de s'emparer des fusils qui s'y trouvent, mais elles ont été repoussées par la garde. Cet incident a amené un engagement général; les Beni Ouarrain et les Beni Mir ont attaqué la ville du côté du sud, mais ils ont été battus en retraite sous le feu de l'artillerie.

Ces attaques ont créé une sérieuse panique parmi les citoyens, et le capitaine Bremond, commandant de l'armée du sultan, ayant été mis au fait de la situation, a levé le camp et s'est avancé vers la ville avec ses troupes. Ces dernières ont pris position à quelque distance des murs de la ville, après avoir repoussé sans difficulté une attaque de la tribu de Cherada.

La veille, une colonne de ravitaillement avait été mise en fuite par les Cheradas. Les fugitifs s'étaient réfugiés dans une maison en attendant des renforts. Prenant ensuite les Cheradas en flanc, la colonne renforcée leur tua onze hommes.

Le départ des troupes du capitaine Bremond fait disparaître la ligne de communication que la ville de Fez conservait avec le reste du monde.

Paris, 18. — Par suite de l'état d'anarchie où se trouve le Maroc, la France enverra des renforts à ses troupes qui se trouvent déjà dans le pays.

Quatre bataillons de l'armée coloniale ont été mobilisés à cette fin.

La décision prise par le gouvernement français d'envoyer des renforts au Maroc est motivée par le fait que la situation ne fait qu'empirer.

Plusieurs tribus restées jusqu'ici fidèles au sultan Moulay Hafid se sont jointes aux rebelles. Les étrangers à Fez ne sont plus en sûreté. On rapporte que les rebelles ont cerné la capitale dont le sultan espère se retirer. La fidélité des troupes commandées par le capitaine Bremond.

Les dépêches reçues ici par voie espagnole indiquent que la sédition est sur le point d'éclater à Fez même, attendu que les vivres se font rares et que les communications avec la côte deviennent de jour en jour plus difficiles.

Les troupes françaises s'embarquent à Toulon à destination de la Choua.

Les tribus qui se sont récemment ralliées aux rebelles, sont les Benissaden, les Beni Ouarrain, les Cheragas et les Outlad Dejam.

LES MONTREALAIS A NEW-YORK

Les touristes de Pâques n'ont eu aucun différend avec les commissaires de l'émigration à Rouses Point

« Il n'y a aucune part de vérité dans la nouvelle publiée par un journal du soir, disant que cinquante ou soixante Montréalais, qui se rendaient à New-York ou dans une autre ville américaine, pour y passer le jour de Pâques, avaient été renvoyés au Canada par les commissaires de l'émigration, à Rouses Point. » Telle est la déclaration de M. John H. Clark, commissaire américain de l'émigration à Montréal. Et il a ajouté: « En fait, cinq ou six personnes, peut-être dix, ont été renvoyées au Canada, mais c'était pour des raisons valables, et ces personnes n'étaient pas en voyage de vacances. Ces gens n'étaient pas des Canadiens, n'ayant passé que quelque temps au Canada, mais bien des émigrants. Quelques-uns ignoraient les règlements, d'autres étaient des sujets non désirables qui cherchaient à se glisser parmi la foule. Le fait est commun et n'a dans l'espèce rien qui puisse surprendre. »

M. Clark dit que durant l'encouragement de Pâques, pas moins de 4,500 personnes ont pris le train à Montréal à destination de New-York ou d'autres villes des États-Unis. La plupart d'entre eux étaient des gens très recommandables à tous les points de vue, et plusieurs s'étaient munis de

passaports avant de partir. Mais il y en avait d'autres qui n'avaient pas pris cette précaution et quelques-uns semblaient si équivoques qu'on les a renvoyés à Montréal.

« C'est un fait courant que nous refusons l'entrée des États-Unis à certains émigrants. Mais ceux-ci ne manquent pas de provoquer autour du fait toute la publicité possible et il arrive que les journaux ne possèdent pas tous les faits qui s'y rapportent. Nos lois autorisent le commissaire à la frontière de refuser l'entrée des États-Unis à tous ceux qui semblent douteux. Mais ces personnes peuvent comparaitre devant un bureau composé de trois commissaires et être examinées. »

Un employé du Delaware & Hudson dément aussi la nouvelle. Aucun rapport n'a été fait à la compagnie, dit-il. L'encombrement, ces derniers jours, dans les trains, a été plus considérable que par les années passées, et l'employé dont nous parlons a remarqué que les voyageurs étaient d'une meilleure classe que jamais, voyageant en wagons de luxe. Il est possible qu'on ait refusé l'entrée à des émigrants qui cherchaient à se glisser dans la foule, parce qu'ils avaient des raisons de vouloir éviter l'inspection des commissaires.

LE R. P. HERVELIN AU MONUMENT NATIONAL

LE DISTINGUÉ PREDICATEUR DU CAREME A NOTRE-DAME FERA DEMAIN SOIR UNE CONFERENCE SUR BOTREL.

Demain soir, au Monument National, le R. P. Hervelin, prédicateur du carême à Notre-Dame, adressera ses adieux à la population canadienne française. A cette occasion le Révérend Père fera une conférence sur Botrel, le charmant barde Breton, celui-là même qu'une foule compacte applaudissait dans la même salle, il y a quelques années. Voici le programme de la soirée le dimanche à laquelle une multitude d'amateurs de littérature et de musique voudront assister.

- 1.—Ouverture, Marche Joyeuse...
2.—Alloction du président du Cercle Ville-Marie.
3.—Conférence: Botrel (première partie).
4.—Fantaisie sur des airs populaires de Botrel.

Orchestre.
5.—Chant: Le grand Lustakru (berceuse de la côte)—Extrait des Chansons en Sabots. — Paroles et musique de Théodore Botrel.
6.—Conférence: Botrel (deuxième partie).
7.—Ouverture, Stradella... Flotow
8.—Chant, Credo, «Mélodie»... Jane Vieu
9.—Alloction du président d'honneur, M. René Labelle, P.S.S., directeur du Collège de Montréal.
10.—Marche, Allegro Militaire... Ganne.

Un suicide à Winnipeg

Winnipeg, 18. — W. H. Blair, d'Hamilton a mis fin à ses jours en se tirant une balle dans la tête. L'identité du malheureux a été établie par les papiers qu'on trouva sur lui. Il avait \$125 en argent dans ses poches et un billet de chemin de fer de Toronto. Son nom était tatoué sur son bras.

Jeudi au Canadian Club

La dernière réunion régulière du Canadian Club aura lieu jeudi au Sailor's Institute. M. William Maxwell, de Rouses Point, fera une conférence sur la «Coopération». M. Maxwell est président de l'Alliance Internationale Coopérative et fut, pendant plusieurs années, président de la «Scottish Wholesale Cooperative Society», qui possède un capital de \$25,000,000 et comprend 8,000 employés.

Noyés dans un puisard

Corona, N.-Y., 17. — Quatre personnes, le père, le fils et deux amis se sont noyés dans un puisard il y a quelques jours. L'une des victimes en voulant nettoyer le puisard fut suffoquée et tomba dans six pieds d'eau. Les trois autres personnes se portèrent à son secours et se noyèrent.

Tué dans une explosion

Vancouver, 18. — C. A. Clarke, 205 rue Harris, s'est fait tuer samedi par l'explosion d'une cartouche de dynamite qu'il venait de déposer dans une excavation où il travaillait.

Statistiques agricoles

Ottawa, 17 avril. — Un bulletin sur les récoltes et les bestiaux a été publié aujourd'hui par le bureau des Recensements et des statistiques.

D'après les rapports des correspondants, sur les 149,959,600 boisseaux de blé récoltés l'année dernière, 141,096,000 boisseaux, soit une proportion de 94 pour cent, étaient vendables, et il restait encore en possession des cultivateurs à la fin de mars 33,942,000 boisseaux, soit 22 pour cent de la quantité totale. A cette date les cultivateurs avaient encore en possession des cultivateurs dans les diverses provinces: Provinces maritimes 468,000 boisseaux, Québec 477,000 boisseaux, Ontario 5,002,000 boisseaux, Manitoba, Saskatchewan et Alberta, 27,095,000 boisseaux. A la même date l'année dernière la quantité de blé qui restait en possession des cultivateurs, dans le Canada entier, était de 30,484,000 boisseaux, ce qui représente 18.28 pour cent de la récolte totale. Cette récolte avait été de 166,714,000 boisseaux, dont 159,868,000 boisseaux ou 95.87 pour cent étaient de qualité vendable.

Sur les 323,499,000 boisseaux d'avoine récoltés l'année dernière, 301,773,000 boisseaux ou 93.29 pour cent étaient vendables, à la fin de mars, 127,587,000 boisseaux, ou 39.44 pour cent. Voici les proportions par province: Provinces maritimes 6,985,000, Québec 17,447,000 boisseaux, Ontario 50,742,000 boisseaux et provinces du nord-ouest, Colombie-Britannique non compris, 52,413,000 boisseaux. L'année précédente la récolte avait été de 353,466,000 boisseaux dont 321,195,000, ou 90.86 pour cent, étaient vendables et la quantité qui restait en possession des cultivateurs à cette date était de 141,499,000 boisseaux, soit 40.03 pour cent.

En 1910 on a récolté 45,147,000 boisseaux d'orge dont il restait encore à la fin de mars, en possession des cultivateurs, 13,135,000 boisseaux ou 29 pour cent du total. La quantité vendable était de 41,505,000 boisseaux ou 91.93 pour cent. La récolte d'orge l'année dernière avait été de 55,398,000 boisseaux et la quantité qui restait en possession des cultivateurs à la fin de mars l'année dernière était de 16,517,000 boisseaux, ou 29.81 pour cent. La quantité vendable était de 15,499,000 boisseaux, soit 92.87 pour cent. L'année dernière la récolte d'orge de l'Ontario se chiffrait par 20,727,000 boisseaux et celle des trois provinces du Nord-Ouest par 21,377,000 boisseaux.

Mais maintenant la proportion vendable des autres récoltes de l'année dernière: mais (blé d'Inde) 83.63 pour cent de la récolte totale; sarrazin 88.66 pour cent, pommes de terre 77.31 pour cent, navets et autres racines 86.51 pour cent et foin et trèfle 88.72 pour cent. Ces chiffres sont à peu près les mêmes que ceux de l'année dernière pour les mêmes récoltes. Les quantités de ces récoltes qui étaient encore en possession des cultivateurs à la fin de mars, étaient: pommes de terre 20,727,000 boisseaux, sarrazin 2,000,000 boisseaux et le foin et le trèfle qui sont en augmentation de 2,494,000 boisseaux.

L'état du bétail sur les fermes, exprimé en proportion pour cent d'un état modèle, est à peu près le même pour les deux années, mais il est un peu plus élevé cette année pour toutes les catégories de bestiaux. Voici les chiffres pour les années 1911 et 1910: chevaux 95.37 à 93.98, vaches laitières 93.29 à 91.42, autres bêtes à cornes 90.87 à 89.20, moutons 93.77 à 92.43 et porcs 94.36 à 92.77. Ces proportions varient peu d'une province à l'autre; elles se rapportent à la santé et à l'état de croissance du bétail.

Archibald BLUE, Chef du Bureau.

Cheval vicieux frappé par un tramway

Le constable Wells, du poste de la rue Ste-Catherine-ouest, a été hier après-midi appelé à l'angle de la Côte-des-Neiges et de la rue McGregor pour régler un cheval appartenant à D. McDonald, propriétaire d'une écurie de boulangers, rue Mansfield.

En montant la côte, le cheval arêta subitement et refusa d'avancer. Au contraire, il commença à reculer sans que son conducteur put l'arrêter. Un tramway qui venait en sens inverse, frappa le cheval et l'animal tomba. Après examen du vétérinaire, on constata que le cheval avait eu l'épine dorsale brisée.

Renversé par un cheval emballé

Hier après-midi Patrick O'Connell, 56 rue Champagne, a été renversé par un cheval emballé à l'angle des rues Craig et St-George. O'Connell a reçu plusieurs contusions et a dû le transporter à l'hôpital Général. Le cheval qui a ainsi pris le mors aux dents appartenait à M. Stanley Barg, 739 rue Sherbrooke ouest. L'animal a été arrêté non loin de l'endroit où O'Connell a été blessé.

Nouvelle école

Jeudi prochain aura lieu l'inauguration d'une nouvelle école qui sera connue sous le nom d'école William Dawson. Cet édifice est situé à l'angle des rues Christopher Colomb et Mercer. Elle comprend 28 salles de classe, grandes et bien ventilées, trois autres salles seront aussi aménagées pour les travaux manuels et l'art culinaire. L'édifice est à l'apogée du feu et est construit à trois étages.

L'augmentation de la population dans le quartier St-Denis a forcé la Commission scolaire protestante à ériger cette nouvelle école afin de désencombrer celle de la rue Berri.

Le comte de Witte est malade

St-Petersbourg, 18. — Le comte de Witte est sérieusement malade. Il souffrait de la gorge depuis plusieurs années et le mal maintenant atteint l'œuf. Le comte souffre de graves maux de tête.

Le Portugal au Mozambique

Londres, 17 avril. — L'envoi du croiseur cuirassé «Fort» à Delagoa-Bay, est considéré comme préliminaire à une saisie et peut-être même à une désagrégation de la colonie portugaise.

L'«Express» de ce matin dit que le contrôle de ce port (Delagoa Bay) serait assuré par un gouvernement capable de maintenir l'ordre.

Le Portugal n'offre pas, en ce moment, de garantie suffisante et devra s'arranger avec quelque autre puissance.

Bibliothèques de l'Ontario

Toronto, 18. — La onzième assemblée annuelle de l'Association des bibliothèques de l'Ontario s'est ouverte hier matin à la bibliothèque Carnegie.

Le rapport du secrétaire E. A. Hardy, de Toronto, dit que l'Association a reçu de A. Carnegie au cours de l'année la somme de \$89,400. W. R. Newey, inspecteur des bibliothèques publiques dit que beaucoup de ces établissements dans les campagnes ont été recouverts et réorganisés. Il est d'avis que les municipalités des cantons devraient aider davantage le gouvernement au maintien d'institutions si utiles.

Un comité composé du président, du secrétaire et du trésorier, devra s'occuper de la prochaine convention à Ottawa en 1912. Le président dans son discours a fait remarquer que le Bureau de l'Éducation de l'Ontario, avait bien compris le travail de l'Association et l'avantage des bibliothèques rurales et celles-ci devraient profiter des bonnes dispositions du gouvernement qui est prêt à leur aider largement. Il termine en demandant une meilleure organisation des bibliothèques publiques de la province, surtout celles des campagnes.

La retraite des Universitaires

Québec, 17. — La retraite pascale des professeurs et des élèves de l'Université Laval s'est terminée le samedi Saint. Cette retraite, dirigée par le R. P. Gauthier de la Communauté du T. S. Sacrement, a été suivie par tous les hommes des professions libérales de la ville. L'assistance toujours grandissante de jour en jour, remplissait au point de la rendre trop étroite, la chapelle du Séminaire avec ses galeries. De longtemps on n'avait vu un tel concours de telle assistance. Il faut en rendre hommage au R. P. prédicateur, qui, soit par le choix de ses sujets, soit par la forme originale, brillante et captivante de sa parole a su tenir sous le charme, chaque soir, son auditoire d'élite, où se coudoyaient les gens de la magistrature, du barreau, et même du gouvernement. Tous les assistants gardèrent longtemps le souvenir de leur retraite.

Sur la Passerelle

SATISFAIT, MAIS...

La Fédération des expéditeurs (Shipping Federation) se déclare satisfaite des travaux accomplis par la brise glace, cette année. Cependant la plupart des membres disent individuellement que les résultats auraient été beaucoup plus effectifs si le «Mont Calm» et le «Lady Grey» avaient fait un chenal entre St-Marc et Miramichi y a quinze jours. Les membres du «vailler» en attendant sur le côté de Trois-Rivières.

LE RICHELIEU EST LIBRE

Sorel, 18. — La débâcle du Richelieu s'est opérée hier sans causer aucun dommage aux nombreux navires qui ont passé l'hiver dans ce port.

NOUVEAU PAQUEBOT

Le «Shipping World» annonce que le Pacifique Canadien a demandé de soumissions pour la construction d'un nouveau paquebot, pour leur ligne de l'Atlantique. D'après les plans, ce navire mesurerait 600 pieds de long, soit un peu plus grand que l'«Empress of Britain» et serait aménagé pour le transport des passagers.

L'ATHENIA EN QUARANTAINE

New-York, 18. — L'«Athenia», venant de Grèce, a été mis en quarantaine par les arrivants à New-York. On a découvert trois malades atteints de méningite; ils ont été transportés à l'hôpital sur l'île Hoffman. Il y avait aussi trois personnes atteintes de la rougeole.

COURRIER POUR LA JAMAÏQUE

Ottawa, 18. — Le bureau du Commerce demande des soumissions pour le transport du courrier entre le Canada et la Jamaïque. L'expédition se fera à Halifax avec escale à Saint-Jean, N.-B. Le courrier se rendra à Kingston, Jamaïque, avec escale aux Bermudes et aux îles Antilles.

Les soumissions pourront être pour quatorze, dix ou sept jours. Les navires devront naviguer sous le drapeau britannique; la préférence sera donnée à ceux qui auront des compartiments frigorifiques.

EN ROUTE POUR MONTREAL

Paquebots De Premona...Burriana... 13 avril Cervona...Middlesboro... 13 avril Lakonia...Glasgow... 14 avril Sicliana...Merville... 16 avril

MOUVEMENT DES PAQUEBOTS

Le Corsican, de Saint-Jean, N.-B., pour Liverpool, est arrivé à Liverpool, Bar, à 8 heures du soir, le 16.

Le Tunisian de Liverpool, pour Halifax et Saint-Jean, est arrivé à Saint-Jean, N.-B., à 10 heures du matin le 15.

Le Mongolian est parti de Philadelphie pour Glasgow via Saint-Jean, Terre-Neuve, à 4 heures de l'après-midi, le 15.

Le Virginian est parti d'Halifax samedi le 15 à 255 passagers.

Le 6...an est parti de Merville, à 10 heures, dimanche 16, en route pour Québec et Montréal avec 981 passagers.

L'Empress of China est parti de Yokohama dimanche l'après-midi en route pour Vancouver.

Le Zealandia est parti de Brisbane pour Vancouver, le 13.

LES ARRIVAGES

Paquebots A De Oceania...New-York... Naples Président Grant...New-York... Hambourg Charbon...New-York... Rotterdam Permian...New-York... Boston Welshman...Portland... Liverpool Kentucky...Boston... Copenhague Menominee...Boston... Anvers Corsican...Liverpool... St-Jean Amerika...Cherbourg... New-York Fyndam...New-York... Pirée Président Lituania...New-York... Hambourg Kronprinz...Brême... New-York Wilhelm...Cherbourg... New-York Rosalind...Halifax... New-York Volturo...Halifax... Rotterdam

Funérailles de Perry Graham

Ottawa, 18. — Un train spécial partira d'Ottawa mercredi matin pour Rockville où doivent avoir lieu les funérailles du jeune fils de l'hon. G. P. Graham. Beaucoup de ministres, des députés et des journalistes assisteront aux funérailles de Perry Graham.

TRAVAUX DE VILLE

Pour brochures, factums, têtes de comptes et têtes de lettres, programmes, cartes d'affaires ou de visite, adressez-vous au

DEVOIR, 71a rue Saint-Jacques.

Le travail y est soigné en même temps que rapide, et vous y obtiendrez toujours la plus entière satisfaction.

Demandez nos Soumissions

LE NATIONALISTE

Le Nationaliste est le plus intéressant et le plus répandu des journaux du dimanche. A coté des articles politiques et littéraires, des nouvelles et des comptes rendus sportifs qu'ils vous donne, vous trouverez toujours une amusante page de caricatures.

C'est avant tout, comme son confrère le «Devoir», un journal de combat.

Lisez le «NATIONALISTE»

Vous ne vous ennuierez pas.

Il se noie dans la Rivière Rouge

Alix, Alb., 18. — En passant à gré la rivière Rouge, près du pont du Grand-Tronc, à environ sept milles au sud d'ici, Philip Bourgeois a été jeté dans le courant rapide par ses chevaux et s'est noyé. Bourgeois, avec Joseph MacNamara et James Roddan, faisait traverser dix-huit chevaux et était rendu à peu près au milieu du courant, quand la glace, sur un parcours d'environ un demi-mille au-dessus de l'endroit où il se trouvait, céda. Ces chevaux s'affolèrent et les hommes furent jetés dans la rivière.

Chances Elliott et nos semi-pros.

Lorsque Chances Elliott quittera dans quelques jours Montréal pour aller prendre la direction du club professionnel de baseball à St-Thomas, Ont., il emmènera parait-il avec lui, quelques joueurs semi-professionnels de l'est.

Dans le nouvel Ontario

Toronto, 18. — Les travaux de la nouvelle voie du Transcontinental and New Ontario Railway qui se rendra jusqu'à Porcupine sont déjà avancés. Le pont de la rivière Frederictonhouse est terminé et une dizaine de milles de chemin sont construits. Deux moulins à scie sont maintenant installés près du pont.

Feu Sydney Sharples

Hier, M. Sydney Sharples, secrétaire particulier de M. Wainwright, vice-président du Grand Tronc, a succombé à la fièvre typhoïde à l'hôpital Royal Victoria. On croit qu'il avait contracté la maladie à Ottawa, où il passait d'ordinaire, deux jours par semaine avec M. Wainwright. Depuis une semaine, se sentant indisposé, il était resté à sa demeure, à Saint-Lambert. Il dut se rendre à l'hôpital il y a une semaine, et la maladie ne fit qu'empirer jusqu'au décès du malheureux jeune homme.

Canadien tué en Californie

Toronto, 18. — On a reçu la nouvelle ici qu'un citoyen de cette ville avait été tué en Californie. Harry Carpenter, un journaliste, reposait dans un wagon de marchandises à Delano, lorsqu'un officier de police du Southern Pacific Railway nommé A. B. Bauer s'approcha de lui en compagnie d'un autre officier de garde J. Clark, et lui tira un coup de revolver. Le jury du coroner a tenu Bauer responsable de cette mort. Bauer prétend que c'est par un accident qu'il a tué Carpenter, mais des témoins ont juré que Bauer et Clark étaient ivres quand Carpenter a été tué.

On avait calomnié les Sauvages

Ottawa, 18. — Le colonel Fred White, contrôleur de la Police montée royale du Nord-Ouest, a donné un démenti énergique à une histoire envoyée d'Ottawa, disant que les Indiens mourant de faim et des méfaits féroces avaient attaqué des postes de la baie d'Hudson et volé des provisions mises en magasin dans les districts où l'on travaillait au tracé du chemin de fer de la baie d'Hudson. Le colonel White dit que le gouvernement n'a pas de provisions dans ce district et que, d'ailleurs, les rapports qu'il a reçus portent que les Indiens et Métis travaillent en paix avec les fonctionnaires du gouvernement.

Accident d'automobile

Toronto, 18. — Une automobile en charge de Thomas Pickard a été brisée hier midi contre une clôture près de la demeure du Dr Fletcher, après avoir renversé un jeune enfant de neuf ans, fils du président.

Disparition d'un banquier

Hillsboro, Ont., 18. — Walter Duthie le gérant local de la Union Bank of Canada a disparu depuis quelques jours. Il paraîtrait que l'on a trouvé des défalcations dans ses comptes. On dit même que de l'argent a été prélevé sur certains notes qui ont disparu depuis. Mais la banque seule souffrira de ces irrégularités. Le montant qui manque au livre de comptes est, parait-il, assez considérable.

Mort au feu

Noesho, Missouri, 18. — John W. Sherwood, âgé de 64 ans et président de l'Association Nationale des Pompiers, est décédé d'une maladie de cœur pendant qu'il dirigeait la lutte contre l'incendie.

Accident d'automobile

Toronto, 18. — Une automobile en charge de Thomas Pickard a été brisée hier midi contre une clôture près de la demeure du Dr Fletcher, après avoir renversé un jeune enfant de neuf ans, fils du président.

Disparition d'un banquier

Hillsboro, Ont., 18. — Walter Duthie le gérant local de la Union Bank of Canada a disparu depuis quelques jours. Il paraîtrait que l'on a trouvé des défalcations dans ses comptes. On dit même que de l'argent a été prélevé sur certains notes qui ont disparu depuis. Mais la banque seule souffrira de ces irrégularités. Le montant qui manque au livre de comptes est, parait-il, assez considérable.

Mort au feu

Noesho, Missouri, 18. — John W. Sherwood, âgé de 64 ans et président de l'Association Nationale des Pompiers, est décédé d'une maladie de cœur pendant qu'il dirigeait la lutte contre l'incendie.

Disparition d'un banquier

Hillsboro, Ont., 18. — Walter Duthie le gérant local de la Union Bank of Canada a disparu depuis quelques jours. Il paraîtrait que l'on a trouvé des défalcations dans ses comptes. On dit même que de l'argent a été prélevé sur certains notes qui ont disparu depuis. Mais la banque seule souffrira de ces irrégularités. Le montant qui manque au livre de comptes est, parait-il, assez considérable.

Mort au feu

Noesho, Missouri, 18. — John W. Sherwood, âgé de 64 ans et président de l'Association Nationale des Pompiers, est décédé d'une maladie de cœur pendant qu'il dirigeait la lutte contre l'incendie.

Disparition d'un banquier

Hillsboro, Ont., 18. — Walter Duthie le gérant local de la Union Bank of Canada a disparu depuis quelques jours. Il paraîtrait que l'on a trouvé des défalcations dans ses comptes. On dit même que de l'argent a été prélevé sur certains notes qui ont disparu depuis. Mais la banque seule souffrira de ces irrégularités. Le montant qui manque au livre de comptes est, parait-il, assez considérable.

Disparition d'un banquier

Hillsboro, Ont., 18. — Walter Duthie le gérant local de la Union Bank of Canada a disparu depuis quelques jours. Il paraîtrait que l'on a trouvé des défalcations dans ses comptes. On dit même que de l'argent a été prélevé sur certains notes qui ont disparu depuis. Mais la banque seule souffrira de ces irrégularités. Le montant qui manque au livre de comptes est, parait-il, assez considérable.

Mort au feu

Noesho, Missouri, 18. — John W. Sherwood, âgé de 64 ans et président de l'Association Nationale des Pompiers, est décédé d'une maladie de cœur pendant qu'il dirigeait la lutte contre l'incendie.

Disparition d'un banquier

Hillsboro, Ont., 18. — Walter Duthie le gérant local de la Union Bank of Canada a disparu depuis quelques jours. Il paraîtrait que l'on a trouvé des défalcations dans ses comptes. On dit même que de l'argent a été prélevé sur certains notes qui ont disparu depuis. Mais la banque seule souffrira de ces

L'EMEUTE AU TRIBUNAL

UNE SCENE EXTRAORDINAIRE AU PALAIS DE JUSTICE DE PARIS. LES CAMELOTS DU ROI ET LE PRESIDENT AUSSET. — SOIXANTE-QUATRE MOIS DE PRISON POUR LES MANIFESTANTS.

Nous empruntons au "Gaulois", royaliste mais peu sympathique d'habitude aux "Camelots du Roi", le récit de la scène extraordinaire à laquelle a donné lieu la dernière comparution de Léopold Lacour devant les tribunaux français :

Après huit heures d'une audience qui ne fut qu'un champ de bataille, d'improbable et sauvage bataille, on m'excusera de ne point faire de littérature. Dans une de ses vibrantes répliques, Me Léon Prieur s'est écrié : " En voyant ces jeunes hommes, ces enfants de France, brutalement frappés, traînés par les cheveux et venant ici s'accuser hautement en se riant de vos condamnations, j'ai senti passer sur moi le grand souffle des martyrs d'autrefois. Elle pourrait être, cette phrase. Elle pourrait être, cette phrase, si grande de passion que neust-ce, les tribunaux révolutionnaires n'en auraient point de plus farouches. Et n'apparaît elle point déjà révolutionnaire, cette justice où l'on voit un président, devant les interruptions des accusés, interrompre la lecture de son jugement pour écrier : "C'est ignominieux, c'est ignominieux, c'est ignominieux ! C'est une infamie ! A quel milieu des braves. L'un répondit : " L'infamie, c'est vous qui la faites ! "

Elle avait pourtant commencé bien calme, l'audience. Il s'agissait d'une disposition faite par M. Lucien Lacour, vice-président du comité directeur des Camelots du Roi, au directeur de l'enseignement par défaut à trois ans de prison pour violence envers M. Briand, lors de l'inauguration du monument Ferry.

On connaît les faits que M. Lacour rappelle en quelques mots : " Ce à quoi je tiens, monsieur le président, c'est à préciser le caractère tout politique de mon acte à Briand représentait trois choses : Briand Ferry, la République, c'est-à-dire tout ce qu'il y a de plus odieux pour un cœur de catholique ! "

" Briand, c'est la spoliation des inventaires, les soldats portant la haie sur les églises, c'est l'apologie de l'antimilitarisme. Ferry, ce sont les décrets, c'est Dieu chassé des écoles. La République, c'est l'aroux Dreyfus, c'est l'article 445, c'est la goutte qui a fait déborder le calice de honte, c'est l'ennemi du ministre du protecteur des frères. J'ai en l'honneur de servir, à la frontière, sous le commandant Driant. C'était un admirable régiment prêt à aller se faire tuer pour la France ; j'ai vu désorganisé par les flics, j'ai vu son chef venant obligé de briser son épée devant l'œuvre odieuse des mouchards. Voilà pourquoi j'ai frappé leur protecteur. "

" Vous me demandez selon votre conscience. La mienne est fière d'avoir fait son devoir de catholique et de Français. "

Sur ces paroles, jetées d'une voix vibrante, on passa aux témoins, agents et gardes, qui ne sont nullement d'accord sur les outrages qu'aurait proférés M. Lacour, et qu'il nie énergiquement. Puis ce sont les témoins à décharge.

Après M. Leprieux, qui vient faire le plus grand éloge de la famille Lacour, type de la véritable famille française fidèle à sa foi patriotique et à ses croyances religieuses, le commandant Driant, député de Nancy, s'avance à la barre.

Lui aussi professe pour Lucien Lacour, qui fut trois ans sous ses ordres, la plus grande estime, estime telle que spontanément il alla trouver M. Briand pour demander qu'il fût mis au régime politique.

" Cela n'a pas trait à l'affaire, interromp le président. "

M. Driant. — Pardon, cela prouve le degré de mon estime. "

C'est aussi le commandant Driant, qui vient apporter sa protestation indignée contre les brutalités dont il a été témoin.

" Ces brutalités étaient telles, dit-il, que je me suis élané et que j'ai dit aux gardes : " Si vous êtes républicains, c'est l'interpellation à la Chambre. " Jusqu'ici, j'avais la plus grande estime pour la garde républicaine et croyais que les policiers en civil étaient seuls capables de pareilles manœuvres. "

Le président. — Policiers comme gardes sont dignes de votre estime.

Le commandant. — Pas de tels actes, toujours, et ce n'est pas vous, président d'un tribunal, qui devriez les approuver.

"—Où sont donc les blessés ? Où donc les civilisés ? demande le substitut dans son réquisitoire. S'il plaît à M. le président de faire appeler, il pourra dire que le substitut estime que les agents ont fait leur devoir et qu'il les couvre. "

"—Je n'y manquerai pas, riposte le député de Nancy. "

Et voici un nouvel incident. De derrière le tribunal, un jeune homme s'élança vers le président : "Vendu, lui, vendu, franc-maçon ! " criait-il, cependant qu'on l'entraîne à la barre, où il redouble.

"—Vous m'avez traité de vendu, de franc-maçon, de huguenot, déclare le président ; qui, je suis protestant et j'en suis fier. Le reste, je ne le suis pas. "

"—Si, riposte le prévenu, M. Durac de Balaie, vous êtes franc-maçon, et comme tous les franc-maçons sont vendus aux juifs, vous êtes un vendu. "

Le substitut requiert une peine sévère.

"—Vous savez bien que ce n'est rien, crie M. Pajo, qui est immédiatement expulsé. Cependant que tous les prévenus entonnent à nouveau le chant des camelots du Roi.

Enfin, c'est la plaidoirie de Me Léon Prieur, plaidoirie vibrante et superbe, et l'audience est suspendue, pendant deux heures.

Et ce sont deux heures impossibles à décrire. Joyeusement les prisonniers dévorent bière et sandwiches, dont les poignets, au milieu des chaudes poignées de mains, de nombreux yeux, dont la marquise Mac-Mahon ; puis ce sont des chants, tout le répertoire des camelots du Roi, dont les accents font trembler les murs.

Le tribunal réapparaît pour la lecture du jugement. Chaque mot est souligné d'interjections, d'éclats de rire moqueurs, de lazzi, qui amènent sur le président l'interjection que nous avons signalée. Enfin les condamnations sont prononcées. Le tribunal condamne MM. Meslay à dix mois de prison ; Duboc, Stevemin, Hubert, Cleret, Millet à six mois ; Charles et Ernest Malibran, Buisson, de Bouteiller à deux mois ; Lefranc à un mois. Enfin M. Durac de Balaie, pour outrages atteignant "l'honneur et la délicatesse du président", à quinze mois.

Une telle explosion de cris, d'apostrophes et d'outrages éclate alors que le tribunal est obligé de se retirer. Ce n'est que quand un chant des camelots du Roi, les prisonniers auront été emmenés en prison qu'il rentrera pour renvoyer à aujourd'hui les débats de l'affaire Lacour.

Félix BELLS.

Immigration intense vers le Canada

Ottawa, 18. — Dans les cercles d'immigration en Angleterre on n'a jamais tant parlé du Canada, paraît-il, que cette année. M. W. D. Scott, l'un des chefs du service d'immigration canadienne est de retour d'un voyage en Europe et il dit que l'on s'occupe beaucoup de nous là-bas.

Ceux qui parlent de laisser le pays anglais ne veulent pas entendre parler d'autre chose que du Canada et M. Scott croit que l'immigration anglaise sera plus forte que jamais cette année.

M. Scott assure que tous les billets de passage de deuxième et troisième classe sont déjà retenus pour six mois à venir sur les lignes anglo-canadiennes, et beaucoup d'immigrants devront prendre les lignes américaines.

L'an dernier, sur un total de 319,500 immigrants, il y avait 112,000 Anglais. Cette année, on s'attend à un total de 450,000 dont 150,000 Anglais au moins.

La vitesse des automobiles

Ottawa, 18. — Le chef de police Ross est bien décidé à ne pas permettre aux propriétaires d'automobiles, de laisser aller à des excès de vitesse dans les limites de la ville. Un grand nombre de citoyens se sont plaints déjà, et comme résultat, le chef de police a établi un service spécial de surveillance, et ceux qui enfreindraient la loi, seront sévèrement punis.

Chute de deux aviateurs

Mincola, L. I., 18. — Leo Stephens et William Hilliard, anciens automobilistes, ont fait une chute d'aéroplane de 100 pieds. Ils montaient tous deux un biplan Burgess-Curtis et avaient déjà parcouru deux milles dans les airs.

Le biplan fut brisé en pièces ; mais les deux aviateurs ne s'infligèrent pas de blessures sérieuses. L'aéroplane alla à une vitesse de 40 à 50 milles à l'heure, lorsque le moteur s'arrêta soudain et les deux hommes furent précipités sur le sol.

Alphonse XIII à Bordeaux

Bordeaux, 18. — Le roi Alphonse est arrivé à Bordeaux hier pour consulter le célèbre docteur Mouru. Le roi est resté deux heures avec le docteur qui a déjà soigné Sa Majesté.

Cette fois le médecin aurait réussi à opérer Alphonse d'un polype qu'il avait dans le nez. Après l'opération, le roi a visité les environs de la ville en automobile.

Le comte de Turin blessé

Rome, 18. — Le comte de Turin, cousin du roi et frère du duc des Abruzzes a failli être victime d'un sérieux attentat à Florence, samedi dernier. Pendant qu'il était à prendre son bain au palais Pitti un tuyau fit explosion et fit tomber une partie du plafond de la chambre, un grand morceau de plâtre tomba tout près de la personne du comte qui put éviter, cependant sans recevoir quelques blessures.

La question de la célébration des mariages

Le point de vue catholique

La "Gazette" publiait hier un sermon prononcé par l'évêque Farthing sur la question des mariages mixtes. M. le chanoine Roy a déjà rébuté par anticipation, les principales objections contenues dans le sermon de l'évêque anglais. Il a bien voulu nous communiquer la déclaration suivante :

On peut se demander pourquoi on fait tant de bruit au sujet d'un récent jugement dans une cause de mariage. Ce n'est pourtant pas une chose nouvelle qui a été ainsi révisée. Il y a longtemps que l'Eglise catholique a permis les mariages de catholiques devant un ministre protestant, et si on se donne la peine de consulter les archives de nos tribunaux on constatera facilement que le jugement qui suscite aujourd'hui tant de protestations est absolument conforme à la jurisprudence bien établie en notre province.

L'agitation dont ce jugement a été le point de départ ici et qui est venue après un mouvement analogue fait en Angleterre et dans l'Ontario ne serait-elle pas l'effet d'un mot d'ordre pour ébranler de force la mariages ou au moins au pouvoir civil en notre pays ? S'il en était ainsi nous n'en serions pas plus alarmés. L'Eglise a subi bien d'autres tempêtes et ce ne serait pas la première fois que certains protestants manifestèrent leur mécontentement de voir ces lois reconnues quelque liberté à la religion catholique.

Pourquoi donc tant se scandaliser du fait que l'Eglise réclame des droits sur le mariage ? Pour elle le mariage est un sacrement et par conséquent une chose essentiellement sacrée et non un simple contrat. Cependant que tous les prévenus entonnent à nouveau le chant des camelots du Roi.

Enfin, c'est la plaidoirie de Me Léon Prieur, plaidoirie vibrante et superbe, et l'audience est suspendue, pendant deux heures.

Et ce sont deux heures impossibles à décrire. Joyeusement les prisonniers dévorent bière et sandwiches, dont les poignets, au milieu des chaudes poignées de mains, de nombreux yeux, dont la marquise Mac-Mahon ; puis ce sont des chants, tout le répertoire des camelots du Roi, dont les accents font trembler les murs.

Le tribunal réapparaît pour la lecture du jugement. Chaque mot est souligné d'interjections, d'éclats de rire moqueurs, de lazzi, qui amènent sur le président l'interjection que nous avons signalée. Enfin les condamnations sont prononcées. Le tribunal condamne MM. Meslay à dix mois de prison ; Duboc, Stevemin, Hubert, Cleret, Millet à six mois ; Charles et Ernest Malibran, Buisson, de Bouteiller à deux mois ; Lefranc à un mois. Enfin M. Durac de Balaie, pour outrages atteignant "l'honneur et la délicatesse du président", à quinze mois.

Une telle explosion de cris, d'apostrophes et d'outrages éclate alors que le tribunal est obligé de se retirer. Ce n'est que quand un chant des camelots du Roi, les prisonniers auront été emmenés en prison qu'il rentrera pour renvoyer à aujourd'hui les débats de l'affaire Lacour.

Italiens armés

Les italiens arrêtés samedi par la police provinciale pour port d'armes illégales ont comparu ce matin devant le juge Bazin.

Fiero Pietro, dont le canif avait onze pouces de long, a été condamné aux frais, mais Felice Catrane qui avait sur lui un revolver chargé est condamné à une amende de dix piastres, aux frais et l'arme est confiscée.

Trois autres, porteurs de couteau et un dernier armé d'un revolver ont demandé à subir un procès. Ils comparaitront devant la Cour de Police vendredi matin.

Honnête voleur au Mexique

Alexandre Labelle, 10 rue Emery, n'avait pas du tout l'intention de voler le bidon de sirop d'érable avec lequel il courrait, samedi soir. Mais, son but était de le remettre au propriétaire, qu'il ne connaissait d'ailleurs pas, car le venait de l'arracher à un inconnu qui, lui, l'avait volé.

Par malheur, son désir de restitution fut mis en échec par un agent qui le fourra au clou. Labelle, ce matin, s'est avoué coupable de vol et il entendra sa sentence demain.

A LA COMMISSION DU PORT

Les commissaires municipaux rencontrés cet après-midi, les commissaires du port dans les bureaux de ces derniers, pour discuter certaines questions où deux sont intéressés.

pechément doit être connu comme les autres.

Et en demandant que cet empêchement comme les autres lois de l'Eglise soit reconnu nous ne menions pas une faveur ; nous exigeons seulement l'exécution de contrats sacrés, nous ne nous réclameons que de la constitution de notre pays. On semble oublier en certains quartiers que c'est en vertu de traités que le Canada a été cédé à l'Angleterre et que dans ces traités il a été posé des conditions et que parmi ces conditions il y a celles qui assurent aux catholiques de ce pays la liberté entière de leur religion avec leurs usages et coutumes, que les différentes constitutions qui ont été données depuis à notre pays, y compris l'Acte de la confédération en 1867, ont maintenu ces droits des catholiques dans leur intégrité.

—Voudrait-on biffer ces conditions des traités ? voudrait-on fouler aux pieds à tout détriment la constitution du pays ? Si c'est cela que l'on veut, prétend-on faire acte de justice ; est-ce vraiment au nom de la liberté qu'on croit agir ? Pense-t-on que c'est faire honneur à l'Angleterre que de supposer que c'est à sa manière à elle de respecter les traités ? Croit-on aussi faire œuvre patriotique ? Est-ce au moment où l'on fait de si forts appels à notre loyauté à l'empire, et qu'on nous presse de faire pour lui des sacrifices, qu'on voudrait nous enlever des droits auxquels nous tenons ? C'est ce que c'est à la moyen d'augmenter notre dévouement à l'empire ?

Une dernière réflexion qui a son importance et qui tend à montrer la sagesse de la législation qui statue la compétence du prêtre ou du ministre à célébrer que les mariages de ses co-religionnaires : la pratique contraire serait la source la plus féconde de discriminations, de discordes et de haines entre ceux qui ne partagent pas les mêmes croyances religieuses. Le curé qui verra ses fidèles s'en aller contracter mariage chez le ministre protestant protestera toujours avec énergie contre cette intrusion dans son territoire, et je suppose bien qu'il en serait de même du ministre protestant si le prêtre catholique s'avisait de présider au mariage de ses ouailles.

En cette matière des mariages comme en matière de culte en général ou encore d'écoles, d'œuvres de charité et de bibliothèques, le meilleur moyen d'avoir la paix c'est de rester chacun chez soi. Si on cherche à nous unir des choses nous ne pouvons pas nous entendre, ce sera fatalement la guerre. Ce qui a été jusqu'ici la plus sûre garantie de bonne entente c'est précisément le système de la double en tout, pour les écoles, pour les œuvres de charités, pour la religion dans toutes ses attributions, et par conséquent pour les mariages comme pour les autres choses de la religion.

Je ne récris pas que la sentence de nullité qui a été prononcée contre le mariage de catholiques devant un ministre protestant chagerait le "status civilis" des citoyens, de sorte que des personnes mariées ensuite considérées comme non mariées. Mais ce n'est pas du tout ce qui a lieu dans le cas actuel ; ce n'est pas un mariage valide qui est rendu invalide, ce ne sont pas des personnes mariées dont on brise les liens. Il s'agit d'un mariage qui n'a jamais existé, parce qu'il y avait un obstacle qui l'empêchait d'exister, et tout simplement il a été déclaré par la sentence qu'il n'a jamais existé ; il s'agit de personnes qui n'ont jamais été mariées et qui ne le seront jamais. Leur mariage n'a jamais existé, et leur "status civilis" n'a donc pas été changé ; on a tout simplement déclaré ce qu'il est en réalité.

Dans le cas d'un mariage de mineurs célébré par un fonctionnaire par ailleurs compétent et qui est déclaré nul par le pouvoir civil, parce qu'il a été fait sans le consentement des parents, il se produit quelque chose de semblable : le "status civilis" des jeunes gens ainsi mariés semble être changé ; de mariés qu'ils se croyaient être, ils sont bien considérés d'après la loi civile comme non mariés. Les protestants se sont-ils jamais scandalisés de la chose ?

Et dans le cas de divorce le "status civilis" des époux est réellement changé ; le lien matrimonial qui existait réellement est brisé ; des personnes qui étaient réellement mariées sont considérées comme n'étant pas mariées. C'est tout contre ce fait de choses produites par le divorce que les protestants devraient s'élever.

Brisons nos fers

U NINDIVIDU COUCHE EN PRISON POUR AVOIR TROP BRISÉ.

Sans doute en apprenant qu'on allait arrêter un journaliste, Fred. Bilodeau, 562 rue Notre-Dame, un des apôtres de la liberté de la presse, décida de voler des chaînes, probablement pour que le shérif ne puisse enchaîner Jules Fournier, dans les cachots de '37. Il a choisi des chaînes de grues appartenant à M. Touzin. Arrêté de suite, il s'est avoué coupable et sera condamné demain.

Accident du travail

Gordon Woodward, âgé de 29 ans, travaillait hier au nouvel édifice du Y. M. C. A. rue Drummond, lorsqu'il fit une chute d'une hauteur de trente pieds. On le ramassa sans connaissance et on le transporta à l'hôpital Général. Woodward s'est fracturé le crâne et les médecins conservent peu d'espoir de le sauver.

Il succède à Seth Low

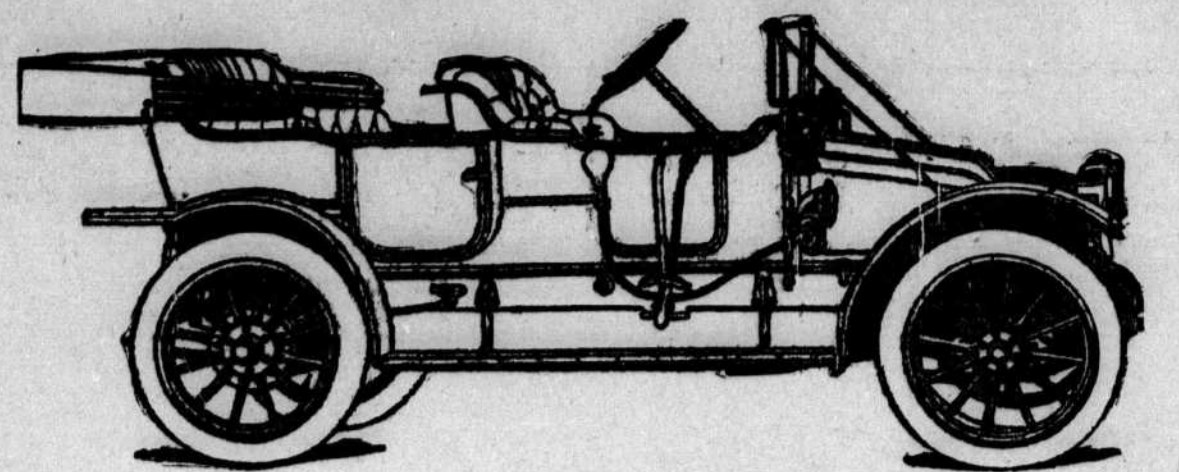
New-York, 18. — Otto T. Bannard, qui s'est porté candidat contre le maire Gaynor, il y a deux ans, a été élu président du Club Républicain de New-York pour remplacer Seth Low, ancien maire de New-York.

Appel aux volontaires

Mexico, 18 avril. — On a affiché hier, dans la capitale un appel aux volontaires pour servir pendant une période de six mois.

La demande vise tous les citoyens de 18 à 45 ans. On offre un peso (50 centimes) par jour, en plus de l'équipement et l'on promet, naturellement de l'avancement à ceux qui se distingueront.

La Belle Voiture



Voiture de Tourisme Modèle Franklin "M"

"UNE FOIS QUE L'ON A LA FRANKLIN, ON NE VEUT PLUS QUE CELLE-LÀ"

Ces mots s'appliquent à tous les propriétaires d'une FRANKLIN. Et le nombre de ceux qui contiennent à faire usage de la FRANKLIN d'année en année est plus considérable que le nombre des propriétaires de machines de n'importe quelle autre marque.

La raison de ce fait, c'est que les voitures FRANKLIN sont

RECOMMANDABLES, CONFORTABLES ET ECONOMIQUES

- Voiture de Tourisme, Modèle "G", 18 C. V. \$2,600
- Voiture de Tourisme, Modèle "M", 25 C. V. \$3,500
- Voiture de Tourisme, Modèle "D", 38 C. V. 6 cylindres, \$4,500
- Voiture de Tourisme, à 7 passagers, Modèle "H", 48 C. V. 6 cylindres, \$6,000

THE MOTOR IMPORT COMPANY OF CANADA, LIMITED

Autrefois THE WILSON BROS. MOTOR COMPANY LIMITED

ENTREPOTS : Edifice du Forum, angle de la rue Ste-Catherine Ouest de et l'avenue Atwater Montréal, P. Q.—Tél. Up. 2600.—Raccordement Privé.

Si vous voulez vous former une opinion impartiale sur les hommes et sur les faits,

LISEZ

LE "DEVOIR"

C'est le seul journal véritablement indépendant. Il ne subit l'influence d'aucune coterie politique ou financière. Il dénonce impitoyablement tous les vices de nos administrations fédérale, provinciale ou municipale, mais sait aussi rendre justice à qui de droit.

Les articles qu'il publie sont signés des meilleures plumes canadiennes et de collaborateurs de l'étranger.

LISEZ LE "DEVOIR"

et faites-le lire partout autour de vous.

Représentation remise

Les organisateurs ont dû prendre ce chef, qui devait avoir lieu au Monument National ce soir est remise à une date ultérieure qui sera annoncée par les journaux.

Il tombe du quatrième étage

Un charpentier du nom de Louis Bonenfant était à travailler sur un balcon au quatrième étage d'une maison située sur la rue St-Denis lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba dans une cour au-dessous. Bonenfant fut transporté à l'hôpital Notre-Dame.

Accident du travail

Gordon Woodward, âgé de 29 ans, travaillait hier au nouvel édifice du Y. M. C. A. rue Drummond, lorsqu'il fit une chute d'une hauteur de trente pieds. On le ramassa sans connaissance et on le transporta à l'hôpital Général. Woodward s'est fracturé le crâne et les médecins conservent peu d'espoir de le sauver.

"L'Ame Solitaire"

PAR ALBERT LOZEAU

L'un des plus grands succès de la littérature canadienne.

En vente chez Déom, rue Ste-Catherine, à 85 cents l'exemplaire.

Pour vos ouvrages de ville

PROGRAMMES, CIRCULAIRES, FACTUMS, etc., adressez-vous aux bureaux du "DEVOIR" 71a rue Saint-Jacques, Montréal.

LA VIE SPORTIVE

Les explications de M. Lecours

L'ex-président du National déclare au "Devoir" qu'il n'a rien eu à faire avec le départ de Lalonde pour l'Ouest

M. Adolphe Lecours, ex-président du National est venu à nos bureaux ce matin pour nous fournir des explications au sujet de sa rencontre avec M. Lalonde et Prince vendredi, ren-contre que nous avons commentée dans notre édition d'hier. "Le Devoir" a dit M. Lecours, qu'après avoir pris la décision de partir pour l'Ouest, il n'a rien eu à faire avec le départ de Lalonde pour l'Ouest.

"Comme preuve, je puis vous dire qu'on a fait une pression auprès de moi pour m'induire à former une deuxième équipe canadienne-française et la faire accepter par la ligue senior. Je refusai en répondant que la chose pré- sentée n'était pas la mienne. Pour cette raison j'ai refusé."

M. Lecours nous a fait remarquer qu'au contraire de ce que nous disions hier, les recettes du National l'an dernier, en dépit des dépenses ont été plus fortes que celles de l'année pré- cédente, fait que nous avons d'ailleurs constaté nous-même en examinant les statistiques officielles.

Nous sommes heureux d'enregistrer les explications de M. Lecours qui nous paraissent d'ailleurs très acceptables. Comme nos lecteurs le constateront, M. Lecours donne, dans ses explications, un démenti à la "Presse" qui faisait dire à Newy Lalonde que "son cœur était toujours avec le National."

M. Lecours a confirmé ce que nous disions à savoir que le "boy" de Cornwall donne son cœur à qui veut se l'accepter avec le plus fort montant d'or.

Newy Lalonde est un professionnel. Jacques CANAYEN.

Dans les ligues américaines

LIGUE NATIONALE

A Boston : Par une température très froide, Philadelphie a battu Boston. Les balles de Froot furent massacrées au 3ème et 5ème reprises. Score : Boston 00001100-2 0 2 Philadelphie 00401005-10 14 2

LIGUE AMERICAINE

A Philadelphie : Les champions du monde ont gagné leur première partie de ligue de la saison. Plank tint les Boston à sa merci et recut un support parfait, Barry compta le seul point de la partie sur des coups frappés par lui-même. Davis et Plank. Score : Boston 00000000-0 7 0 Philadelphie 01000001-8 15 0

POSITION DES CLUBS

Club	G.	P.	P.-C.
Philadelphia	2	1	750
St-Louis	2	1	667
Pittsburg	2	2	500
Cincinnati	2	2	500
New-York	2	2	500
Brooklyn	2	3	400
Boston	2	3	400
Chicago	1	2	333

Les Coureurs Canadiens au Marathon de Boston

Voici la liste officielle des inscriptions canadiennes pour le Marathon de Boston :

Michael Thomas	Charlottesville, I. P. E.
W. H. Price	Central Y. M. C. A., Toronto, Canada.
Ed. Fabre	National A.C., Montréal, Canada.
John J. Monaghan	Darhmouth, Nouvelle-Ecosse.
Thomas Patton	Canaganawa, P. Q.
Alfred Rogers	Halifax, Nouvelle-Ecosse.
Alfred Mackinn	Halifax, Nouvelle-Ecosse.
Daniel Sheridan	Vermont A.A., Toronto, Canada.
James J. Corkery	Irish-Canadian A.C., Toronto, Can.
S. Begley	Irish-Canadian A.C., Toronto, Can.
Eugene MacCormack	Irish-Canadian A.C., Toronto, Can.

Alfred-le-Grand perd le handicap

Norfolk, Va., 18. — Capsize qui a été favori à Paris égale, Auto Mail, Colonial Handicap hier après-midi sur la piste de Jamestown, en battant Alfred le Grand par deux longueurs. Trois chevaux prirent part à cette course :

2ème course, chevaux de 3 ans et plus, 6 furlongs : Auto Mail, 111, McCahey, 17 à 10, 1 à 2 ; 2e, Inwood, 106, Taplin, 10 à 1, 3 à 1 ; 3e, Bait, 106, Melnyre, 10 à 1, 3 à 1 ; 4e à 5. Temps : 57-1-5. Blow Out, Bill Lamb, Shingle, ont aussi couru.

3ème course, chevaux de 3 ans et plus, 6 furlongs : Apologize, 120, Warrington, 6 à 1, 7 à 5 ; 2e, Smirk, 96, Shuttering, 20 à 1, 5 à 1 ; 3e à 5 ; 3e, Babbler, 93, McCahey, 3 à 5, 1 à 5. Temps : 1:18-2-5. Marshall Light, Jolly, Ruby Knight, Neva, Parlor Boy ont aussi couru.

4ème course, Colonial Handicap, 5 1/2 furlongs : Capsize, 95, Olsen, 10 à 1, 3 à 2 ; Alfred le Grand, 107, Taplin, 13 à 2 ; 3e, Racquet, 116, McCahey, 5 à 1, 3 à 2. Temps : 1:45. Lawton, Wiggins ont aussi couru.

5ème course, à réclamer, chevaux de 3 ans, 6 furlongs : 1er, John A. Munro, 114, Taplin, 3 à 1, 7 à 10 ; 2e, Fire Wood, 94, Gordon, 20 à 1, 4 à 1 ; 3e à 5 ; 3e, My Girl, 118, Byrne, 7 à 10 ; 4e à 10. Temps : 1:17. Little Bear, 77, Grandissimo, Moncrief, ont aussi couru.

6ème course, chevaux de 3 ans et plus, 1 mille et 70 verges : 1er, Agnar, 93, McCahey, 3 à 1, 1 à 2 ; 2e, Sir Edward, 110, Karrington, 7 à 10 ; 3e, My Girl, 106, Sweeney, 6 à 1, 4 à 1 ; 4 à 5. Temps : 1:46-2-0. Neoskaletta, Idlewiss, Tom Malton, St. Joseph, ont aussi couru.

Voici la liste des inscrits dans les courses de mardi après-midi : 1ère course, chevaux de 3 ans, 5 1/2 furlongs : Lily, 120, 91 ; Cardiff, 96 ; Bonnie Bee, Huda's Sister, 103 ; Danon (?) Jacobite, 107 ; Paul Davis, George W. Debold, 112 ; Bendaga, 93 ; Laughing Eyes, 103 ; Black Oak, 110 ; Servicene, 115.

2ème course, 1 3/4 mille : Pollo Lee, 120 ; Tom, Cat, 135 ; Osage, Lord Nelson, Crodyon, 130 ; Xebec, King, O'Brien, 145 ; Jack Baker, 145 ; Duchene, 132 ; Dr. Heard, 150 ; 3ème course, 4 1/2 furlongs : Kithphayr, Mollie Kearney, 104 ; Kithphayr, Walter Scott, Monsieur X. (Tactics, Dragmet), 102.

4ème course, Hampton Road Purse, 5 furlongs : 1er, 91 ; 2e, 91 ; Seymour, Butler, 103 ; German Silver, 110 ; Frank Purcell, 115 ; Chief Hayes, 99 ; Bay Wolf, 109 ; Michael Angelo, 114.

5ème course, 3 ans très régulièrement 1-1/6 mille : Idle Michael, 91 ; Muskmelon, Boucher, 93 ; My Gall, 108 ; Harvey F., 101 ; Golden Castle, 107.

6ème course, 6 furlongs : Phil; 110 ; Frank Purcell, 115 ; Chief Hayes, Mohr, 93 ; Bay Straw, Danford, 103 ; Seymour, Butler, 103 ; German Silver, 110 ; Frank Purcell, 115 ; Chief Hayes, 99 ; Bay Wolf, 109 ; Michael Angelo, 114.

7ème course, 3 ans très régulièrement 1-1/6 mille : Idle Michael, 91 ; Muskmelon, Boucher, 93 ; My Gall, 108 ; Harvey F., 101 ; Golden Castle, 107.

8ème course, 3 ans très régulièrement 1-1/6 mille : Idle Michael, 91 ; Muskmelon, Boucher, 93 ; My Gall, 108 ; Harvey F., 101 ; Golden Castle, 107.

9ème course, 3 ans très régulièrement 1-1/6 mille : Idle Michael, 91 ; Muskmelon, Boucher, 93 ; My Gall, 108 ; Harvey F., 101 ; Golden Castle, 107.

10ème course, 3 ans très régulièrement 1-1/6 mille : Idle Michael, 91 ; Muskmelon, Boucher, 93 ; My Gall, 108 ; Harvey F., 101 ; Golden Castle, 107.

Les "Sheeters" sont en forme

Waterbury, Conn., 18. — Le Jersey City de la Ligue de l'Est a défait avec assez de facilité notre équipe locale hier après-midi, par un total de 6 à 3.

Waterbury City . . . 03010010-6 11 4
New-York 00021000-3 8 2
Kissinger et Butler : Lower, Smith et Ahearn et McDonald, Arbrit, Sutton.

Hans Holmer sort victorieux

New-York, 18. — Hans Holmer, le coureur de fond américain a défait le suédois Gustav Ljungstrom dans une course d'intérieur de quinze miles, hier soir, terminant la course en une heure vingt minutes et cinquante-trois secondes.

Holmer prit de l'avance sur son adversaire dès les premiers tours et la conserva jusqu'à la fin. Le suédois accéda cependant le pas vers le terme de la course et finit vingt verges seulement en arrière du gagnant.

\$80,000 en prix pour les aviateurs

(Spéciale au "Devoir") Paris, 18. — Des prix d'aviation au montant de \$80,000, seront donnés aux concurrents qui auront lieu en France et en Italie cet été.

Le "Petit Journal" offre \$20,000 pour le vainqueur d'une envolée entre Paris et Nice, et la Commission d'Aviation de Rome annonce qu'elle donnera \$20,000 pour le vol Nice-Rome.

De son côté, l'Exposition de Turin offre un prix de \$10,000 au vainqueur d'une voyage aérien entre Rome et Turin.

Bill Queal vs. Hans Holmer

(Spéciale au "Devoir") New-York, 18. — Comme résultat de la victoire de Hans Holmer, hier soir, on prévoit la possibilité d'un match entre Hans Holmer et Bill Queal, le grand coureur de fond.

La journée sportive au Collège St-Laurent

On annonce pour les premiers jours de juin, une grande journée sportive au Collège St-Laurent.

Il y aura entre autres choses une inspection des cadets, par le professeur Henry Scott, et un concours de gymnastique entre les cadets de la première division, capitaine Paul Ostiguy, et ceux de la seconde division qui ont à leur tête le capitaine D. Harnois.

Dans son rapport annuel sur les prix aux courses, la Commission Nationale du Turf d'Albany déclare que l'état de New-York perdra annuellement \$200,000 par suite de sa nouvelle loi contre les paris.

Mme John Newton Cuneo a établi un record féminin hier après-midi, sur l'autodrome de Long Island en faisant 109 miles en une heure.

L'équipe de champions rameurs de l'Ottawa Rowing Club qui quittera Ottawa le 16 juin prochain pour prendre part au grand concours de régates de Henley a fait sa première sortie sur la rivière Rideau hier après-midi, ayant à sa tête le capitaine Harvey Pulford.

Le M.A.A.A. Camera Club vient d'avoir sa cinquième exposition annuelle. Tout a réuni un point de vue financier et artistique.

Les membres du St-Patrick's A.A.A., ont donné hier après-midi une réception à la section féminine de l'Association, dont le travail à la dernière tombola au profit du Club a été si efficace.

Le Duc de Connaught offert un trophée pour le vainqueur d'un concours international du patin qui aura lieu à Ottawa l'hiver prochain.

Cie Générale Transatlantique

De New York au Havre, Paris (France) Départ tous les jeudis à 10 a.m. LA TOURAINE 27 avril LA SAVOIE 27 avril CHICAGO (Supp.) 27 avril LA LOURRAINE (Supp.) 27 avril LA PROVENCE 13 mai LA BRETAGNE, GENIN, TRIDEAU & CIE, agents généraux pour le Canada, 22, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

Black Diamond Steamship Line

S.S. ROBALIND partira pour Charlottetown, I.P.E., Sydney, N.E., et Saint-Jean, T.N. (Si la navigation le permet) Samedi, le 29 avril

Le hangar à fret sera situé à la section 24, au pied de la rue Beauvry. Pour taux pour passagers et fret, espace réservé, etc., s'adresser à 112 rue Saint-Jacques, ou téléphone Main 4491

A. T. WELDON, Agent général des passagers et du fret.

Le Central Y.M.C.A. a gagné le championnat canadien de la Y.M.C.A. à Toronto hier après-midi en battant l'équipe de baseball d'Ottawa par 64 points contre 39.

Hier soir, à ou lieu le banquet annuel de la Ligue Canadienne de Quilles. Les convives étaient nombreux et le menu succulent.

Le troisième concours annuel de gymnastique pour le trophée Patton aura lieu à l'Arena samedi. Huit équipes de gymnastes figureront dans le tournoi.

Hier soir, le Toronto a reçu une raclée pare que celle des Royals samedi. Les paris de Toronto se la firent donner en effet, par un score de 11 à 5.

Le lanceur Burke qui Montréal a acheté de Boston n'était pas encore rapporté à Scranton, hier.

Keefe a lancé dans une seule reprise, à la neuvième, contre St-Louis dimanche Gasper lança dans les huit autres.

Les sièges réservés pour la partie d'ouverture seront en vente le premier mai.

Cincinnati a offert hier un joueur de champ au Montréal, mais le président Lichtenhan a répondu que c'était un lanceur qu'il lui fallait.

Ward Miller jusqu'ici a joué aussi bien que sa réputation nous le laissait prévoir. S'il continue, il ne manquera pas de remporter la palme de popularité parmi les liqueurs de l'est.

La partie Cleveland-Détroit qui devait avoir lieu hier, a été remise, du consentement du président Ben Johnson, afin de permettre aux joueurs de Cleveland d'assister aux funérailles du pitcher Addie Joss.

Le gérant Hal Chase des New-York Americans est enthousiasmé du résultat obtenu de son équipe qui a battu trois fois les champions du monde, depuis l'ouverture des séries, mercredi dernier.

McCafferty trouve McGraw des New-York peu généreux puisqu'il refuse de lui céder Tesserau. Il appert que le gérant des "Giants" a encore douze lanceurs entre les mains.

Dans les six parties qu'il a jouées depuis le commencement de son entraînement, Montréal a enregistré 45 points.

Montréal offrira probablement en vente le lanceur Hunter à quelque club de la Ligue de l'Etat de New-York.

Le premier banquet annuel de la Montréal Bowling Association aura lieu jeudi soir à l'hôtel Queen's.

On s'attend à une affluence considérable d'amateurs du jeu de quilles.

Le prix du Président de la République, un steeplechase handicap, à deux milles 6 1/2 furlongs, a été couru à Auteuil hier. L'enjeu s'élevait à \$10,000, en plus d'un trophée de valeur. Le vainqueur de la course a été "Milo" une pouliche châtaine, propriété de Gaston Dreyfus.

Le septième concours hippique annuel s'est ouvert ce matin à Calgary, Alberta, et on prévoit qu'il sera le mieux réussi des concours de ce genre qui ont eu lieu à l'Ouest des grands

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

Seule double voie ferrée Entre MONREAL, TORONTO, HAMMILTON, NIAGARA FALLS, DETROIT ET CHICAGO.

La plus belle voie et le meilleur équipement. Rail d'acier 100 lbs à la verge.

7 1/2 HEURES A TONTONTO

"INTERNATIONAL LIMITED" (Le train le plus rapide du Canada) Quitte Montréal à 9 a.m., tous les jours pour Toronto et l'Ouest.

QUATRE TRAINS EXPRESS PAR JOUR ENTRE MONREAL ET TONTONTO 9.00 a.m., 7.30 p.m., 9.45 a.m., 10.30 p.m. Service d'élegants wagons-buffets, salon et bibliothèque sur les trains du jour et nouveaux wagons-lits sur les trains de nuit.

EXCURSIONS DE PAQUES Des billets seront vendus entre toutes les stations du Canada, aussi pour Mackinac Springs, N. Y., Housen Point, N. Y., Island Pond, Vt., Swanton, Vt., et gares intermédiaires et retour pour le PRIX D'UN HILET SIMPLE DE PREMIERE CLASSE. Départ jusqu'au 17 inclusivement. Limite de retour, 19 avril.

EXCURSIONS DE COLONS Billets d'aller et retour pour l'Ouest canadien, VIA CHICAGO, en vente les 18 avril, 19, 20 et 21 mai, les 13 et 27 juin ; les 11 et 25 juillet ; les 8 et 22 août ; les 5 et 19 sept., à des prix très bas.

BUREAU DES BILLETS EN VILLE 130 rue St-Jacques, Tél. Main 0905 ou gare Bonaventure

LE PACIFIQUE CANADIEN SERVICE DE TORONTO

Les Trains partent plus tard et arrivent plus tôt que n'importe quel autre. 10.45 p.m. pour TORONTO NORD

Les trains pour la gare Union, Toronto, partent à 8.45 a.m. et 10.30 p.m. Tous les jours. Tous les jours excepté le dimanche.

Les nouveaux et spacieux wagons-dormitoirs, pour l'équipement desquels le C. P. R. est en train, sont sur ce train.

DOUBLE SERVICE TOUTS LES JOURS pour Winnipeg et la Côte du Pacifique à 10.10 a.m. et 10.30 p.m.

EXCURSIONS DE PAQUES Des billets seront vendus entre toutes les stations du Canada, Port-Arthur, Ontario, Sault Ste-Marie, Ont., Windsor, Ont. et l'Est du Canada. Pendant Sault Ste-Marie, Mich., Buffalo, Suspension Bridge, Chutes Niagara, N. Y.; New-York, Vt., au

Prix le plus réduit d'un Billet de Première Classe pour Aller et Retour. Bon pour aller le 17 avril. Limite de retour, 19 avril 1911.

Excursions de Colons A Manitoba, Saskatchewan et Alberta 18 avril, 2, 16 et 30 mai et chaque deuxième mardi jusqu'au 19 sept. Billets bons pour 60 jours.

BUREAU DES BILLETS 218 rue St-Jacques. Téléphone Main 8782-8783 ou aux gares Viger ou de la rue Windsor.

Jacques ces années dernières. Les inscriptions s'élèvent à 800.

Le gouverneur Shafroth, du Colorado et de la boîte, passé par le législateur, a opposé son veto au bill de la législature, la semaine dernière.

Le St-Hubert Gun Club d'Ottawa a perdu la coupe d'Ottawa et le trophée de concours de Montréal, emblème du championnat d'équipe de dix ou de cinq de l'Est du Canada. Pendant trois jours, les tirailleurs d'Ottawa laissent croire qu'ils étaient invincibles, mais leur après-midi était inévitable, mais leur après-midi était inévitable, mais leur après-midi était inévitable.

A Longuechamps, hier, le Prix de la Grove a été gagné par "Sésame", propriété de W. K. Vanderbilt.

La course pour le prix de Guyeque, a été remportée par "Rioumajou" de Muller, et celle pour le prix de La Jonchère a été gagnée par "Le Charmeur" de Bailly.

Le Barreau de Montréal Le Barreau de Montréal donnera sa conférence annuelle de fin d'année au Palais de Justice samedi, le 28 avril à huit heures du soir.

L'EQUIPE DE SCRANTON FACILE POUR LES ROYALS

Nos Montréalais s'en tirent avec un résultat de 12 à 2 en leur faveur, à Scranton, hier

WARD MILLER MAINTIENT SA REPUTATION

Scranton, Pa. 18. — Par une température propre au football plutôt qu'au qu'au baseball, les professionnels montréalais ont administré une raclée à l'équipe locale de la New-York State League, hier après-midi en sortant vainqueurs de la joute par un total de douze contre deux points.

Carroll ouvrit le feu pour nos joueurs et lança d'une façon fort habile durant cinq reprises alors qu'il céda sa place à Sitton, ce qui permit aux Scranton de faire deux points mais pas plus.

Ward Miller a encore émerveillé de nouveaux ses gens par ses coups bien portés et sa rapidité dans la course aux buts.

Demmitt fut également très effectif au bâton.

Montréal commença à donner un peu de vie à la partie à la deuxième reprise quand Gandil, sur quatre balles, put se rendre au premier puis voler son second Hanford et Holly suivirent et Gandil réussit à compléter le tour de losange.

Scranton changea de batterie à la quatrième. Etts remplaçant Jackson comme lanceur, et Earl Mack, un fils de Connie Mack prenant la place de Kane derrière le bâton. Etts débuta en touchant Nattress dans les côtes, Miller frappa en lieu sûr et prit son deuxième but sur une erreur de Young Natty avançant au troisième. Gandil frappa dans la direction du 3ème but hors de la portée de Venable, faisant entrer Nattress et Miller. Coady manqua la balle frappée par Demmitt et pendant qu'il essayait de faire mourir celui-ci entre le 1er et le 2ème but, Gandil entra au home.

Handford mourut sur trois "strikes", et Holly frappa à Woods qui lança sans précision à Mack. Demmitt entra avec le quatrième point de la reprise. Score 5 à 0.

Montréal ajouta deux points à son crédit, à la reprise suivante. Rooney remplaça Etts comme lanceur. Rooney plaça un beau coup dans le champ de centre. Nattress recut son passeport. Sur un sacrifice de Miller, French entra et Natty avança. Demmitt recut la balle sur l'épaule et prit son premier but. Hanford recut une passe, Demmitt entra sur un double vol exécuté en compagnie de Hanford. Score 7 à 0.

Scranton compta ses deux points à la sixième. Sitton remplaça Carroll comme lanceur pour Montréal. Un coup sûr de Taffe, une passe à Kelly et un coup de Meckerley furent responsables des deux points enregistrés par l'équipe locale. Score 7 à 2.

Scranton mit Adrian, son quatrième lanceur de l'après-midi dans la boîte, à la septième. Natty recut un but sur quatre balles, Miller frappa en lieu sûr et les deux coureurs volèrent chacun leur but. Gandil frappa pour deux points faisant entrer Natty, Gandil avançant et entrant sur un "home" de Hanford qui arriva au premier but avant la balle. Munroe remplaça Mack comme "catcher" à cette phase de la partie. Hanford profita du changement pour voler son deuxième but. Holly mourut en "foul" mais Carroll fit entrer Hanford avec la troisième point. Score 11 à 2.

Montréal compta son dernier point à la neuvième, sur un coup de Gandil une erreur de Young et un coup de Demmitt.

Les points en détails : MONTREAL AB. R. H. P. O. A. E. Nattress, 2b . . . 4 2 1 2 4 0 French, 3b . . . 3 2 1 1 0 0 Miller, c.f. . . . 5 3 2 2 0 0 Gandil, lb. . . . 4 3 0 1 2 0 Demmitt, lf. . . . 4 2 2 3 0 0 Hanford, r.f. . . 3 0 1 2 1 0 Holly, s.s. . . . 3 0 1 2 0 0 Curtis, c. . . . 4 0 1 3 1 0 Carroll, p. . . . 2 0 0 0 1 0 Sitton, p. . . . 2 0 0 0 0 0

Totaux 33 12 11 27 7 1

SCRANTON AB. R. H. P. O. A. E. Taffe, r.f. . . . 4 1 1 2 0 0 Young, s.s. . . . 4 0 1 2 0 3 Venable, 3b. . . . 3 0 1 2 3 0 J. Jackson, lf. . . 2 0 0 0 0 0 Kelly, lf. . . . 1 1 0 0 0 0 Meckerly, 2b. . . 4 0 2 5 3 2 Wood, c.f. . . . 4 0 1 0 0 0 Coady, lb. . . . 3 0 1 12 0 0 Kane, c. . . . 2 0 0 2 1 0 Mack, c. . . . 2 0 0 2 1 0 R. Jackson, p. . . 3 0 0 0 0 0 Adrien, p. . . . 1 0 0 0 1 0

Totaux 33 2 7 27 11 5

Points par reprises : Montréal 010420401 — 12 Scranton 000002000 — 2

Sommaire — Coups bon pour deux buts, Miller, French, Gandil; Balle écartée (passed ball), Mack; Frappé par le lanceur, Nattress et Demmitt, par Jackson; Cody par Sitton. Laissez sur les buts, Montréal, 5, Scranton 3. Bats sur quatre balles, Jackson, 6; Carroll 1; Sitton 1. Mis hors jeu par Sitton, 3; Carroll, 4; par Jackson, 2. Arbitre Walsh. Durée de la partie, 1.40 heure.

Ils ont un Miller à Bridgeport

Bridgeport, Conn., 18. — Le club local a battu les Newark de la ligue de l'est, frappant neuf fois en lieu sûr les balles de Cleary, pour un total de 17 buts. Miller, l'un des équiéiers du club local fit deux courses complètes autour du losange.

Scranton Bridgeport 01020000-8 9 3 Newark 20000000-2 3 6 Swanson et Russell; Cleary et McAllister et Cady.

Beaucoup de fortune, en effet... Beaucoup de noblesse aussi, mêlée de fils de riches industriels des bords du Rhin.

Il y eut ici un sourire d'intelligence rapide, entre Lucienne et son père. Jean fut le seul à le remarquer.

A peine si la jeune fille avait laissé allonger ses deux lèvres aiguës. Elle eprit :

— Les places de volontaires sont si recherchées qu'il faut s'y prendre de bonne heure pour en obtenir une.

— Il y a déjà trois mois que j'ai parlé à ton colonel, dit M. Oberlé. Tu n'as pas recommandé à plusieurs de tes chefs.

Les clubs de hockey pour la saison 1911-12

La limite de temps accordée aux clubs de hockey pour annoncer les noms des joueurs dont ils seront composés, l'hiver prochain, vient d'expirer, et le président Quinn nous a communiqué la composition des listes de réserves :

OTTAWA Lescueur, Lake, Shore, Walsh, Darragh, Ridpath, Kerr, Currie, Stuart.

CANADIENS Vézina, Laviolette, Power, Pitre, Lalonde, Poulin, Payan, Dallaire.

QUEBEC Moran, Hall, Holden, Oatman, J. Malone, Dunderdale, Macdonald, Malien, Granberry.

WANDERERS Hern, Johnson, Glass, Russell, Hyland, Gardner, Marshall, Small, Roberts, Ross.

RENFREW Lindsay, T. Cleghorn, Taylor, Rowe, O. Cleghorn, Smith, Steve, Rowan.

Les trois autres convives, M. Joseph Oberlé, Jean et sa mère, comme s'ils se fussent entendus pour ne pas prolonger l'incident, se remirent à causer du volontariat, de la caserne Saint-Nicholas de Strasbourg, mais avec précipitation, en multipliant les mots, et les marques d'intérêt, et les gestes inutiles.

Aucun d'eux n'osait lever la tête dans la direction de l'aïeul. M. Philippe Oberlé continuait de fixer, de son regard implacable comme un remords, sa petite-fille coupable d'une parole étourdie et fâcheuse. La fin du déjeuner fut abrégée par le malaise qui devint tout

COURROIES

TANNES AU CHENE GARANTIES. — Faites de matériaux de première qualité.

D. K. McLAREN, Limitée, 300-311 RUE CRAIG OUEST. Main 4904-4905.

CALENDRIER

MERCREDI, LE 19 AVRIL 1911. Octave de Pâques. Lever du soleil: 5 h. 10; coucher du soleil: 6 h. 59. Lever de la lune: 0 h. 23 (m.); coucher de la lune: 8 h. 21 (m.). — Pleine lune.

TEMPERATURE

Bulletin d'après le thermomètre de Hean & Harrison, 10-12 rue Notre-Dame Est. à de MESLE, Gérant.

Aujourd'hui maximum: 45. Même date l'an dernier: 55. Aujourd'hui minimum: 27. Même date l'an dernier: 45. Baromètre: 8 h. matin, 30.12; 11 h. matin, 30.17; midi, 30.19.

LE TEMPS QU'IL FERA

Beau et frais.

CE SOIR

SEANCES ET REUNIONS: — Au Temple du Travail: salle No 1, l'Union 144 des Plombiers: salle No 2, l'Union des Electriciens: salle No 3, l'Union des poseurs de lattes en fer.

DEMAIN

COUES ET CONFERENCES: — Monument National: Discours d'Adieu du R. P. Hervelin, oratoire, président de la station du Carmel à Notre-Dame. Sujet: Botrel.

SEANCES ET REUNIONS: — Au Temple du Travail: salle No 1, l'Union 111 des Machinistes: — salle No 2, l'Union des Cigariers: — salle No 4, l'Union des Charpentiers en fer.

FETES ET BANQUETS: — Au Bout de l'île: 200ème banquet annuel des citoyens de la Partie Est de Montréal, sous le patronage du quartier Hochelaga.

Le Club Latontaine

Les membres du club Latontaine du parti ouvrier sont priés d'assister tous à une assemblée spéciale du club, jeudi le 20 du courant à 8 heures du soir à la salle du Club 802 St-Hubert. Le but de cette réunion est d'aviser au moyen d'organiser une fête pour faire de la propagande. Le comité exécutif serait heureux de connaître l'adresse l'avis de tous les membres et l'on demande à tous de se rendre à la salle jeudi soir.

M. André Robin

M. André Robin n'est plus au service de la "Publicité" comme solliciteur d'abonnements.

Assassiné en pleine rue

New-York, 18. — Un bijoutier, du nom de James Harris a été tué en pleine rue près de son établissement de commerce. Son prétendu assassin est un nègre, nommé George Davis. Celui-ci prétend avoir été insulté par Harris et un compagnon. Il aura à répondre à l'occasion de meurtre.

Mort d'un juge

Little Rock, Ark., 18. — Le juge John H. Rogers, de la cour du district de l'Arkansas a été trouvé mort hier dans son lit dans un hôtel de cette ville. On croit que le juge a succombé à une épilepsie du cœur.

Un artiste se suicide

St-Petersbourg, 18. — M. Kravtchinsky, peintre de renom et membre de l'Académie Russe, s'est suicidé hier, dans un moment de folie. L'artiste s'est pendu dans sa maison, au milieu de ses œuvres d'art.

Remerciements

Monsieur J. G. Gratton offre ses plus sincères remerciements à tous les parents, amis et religieux qui ont bien voulu lui témoigner leurs vives sympathies par des offrandes de messes, bouquets spirituels, gerbes de fleurs, déposés sur le cercueil de son épouse dame Claire Rossetti et à l'assistance très nombreuse au service funéraire qui a eu lieu dans la chapelle de l'Hôpital des Incurables ainsi qu'aux religieuses et au chœur de chant de l'hôpital.

DECES

MONTPEITIT. — Madame A. N. Montpetit, née Adèle Labelle, épouse de feu A. N. Montpetit, est décédée à Ottawa le 17 avril 1911. Les funérailles auront lieu à Montréal. Le convoi funèbre partira de la Gare Windsor à l'arrivée du train d'Ottawa, à onze h. et demie, jeudi matin. Le service religieux sera chanté à Ottawa. 2.

DECES A MONTREAL

Emma Parent, 32 a., femme de Georges GUILBAULT, contre-maître, F. Georges E. Cartier, 145 a., inf., 10 m. enf. de Georges DUBOIS, menuisier, r. Labelle 1565; Pearl, 5 a., enf. de Honorables DUFORT, comptable, r. St-Paul, 61; Lucie Laverrière, 55 a., fem. de Honorables LACROIX, imprimeur, ave. Hôtel de Ville 19a; Gilberte, 10 a., enf. d'Alphonse GRATTON, entrepreneur, 36 ave. 138, Yvonne; Ida, 6 a., enf. de Léon LEGAULT, habiller, r. Hamilton 202; Alberta, 10 a., enf. de Joseph LACAS, mécanicien, r. Chambord 625; Eleusippe LAGACE, 53 a., journalier, r. Quenel, 164; Laura Cardinal, 28 a., femme de Louis GRAVEL, journalier, r. Ste-Emilie 545; Arthur THUEL, 58 a., serviteur, r. St-Paul 200; Mary Barry, 70 a., femme de Daniel MAHONEY, journalier, r. Charbonneau, 4; André Vézina dit MURRAY, 30 a., peintre, r. Marquet 463; Simone, 1 a., enf. de Joseph LAROCHE, épicer, r. Lagacière 886; Bar, Bégin, 1 a., enf. d'Albert CHAMBERLAND, tailleur de cuir, r. Chambord 337.

M. JULES FOURNIER ACCUSÉ DE LIBELLE

IL COMPARAIT CE MATIN DEVANT LE JUGE BAZIN QUI LE LIBÈRE CONDITIONNELLEMENT APRÈS QU'IL EST ACCUSÉ DE LIBELLE.

Prévenu qu'une plainte venait d'être déposée contre lui, par M. L. J. Tarte, ce matin, M. Jules Fournier, directeur de l'Action s'est rendu au Palais de Justice et s'est dit innocent de l'accusation portée contre lui par le plaignant.

M. L. T. Maréchal, avocat, de M. Tarte, était au greffe dès dix heures, et y déposait la plainte où il est déclaré que, le 15 du courant, Jules Fournier, directeur du journal l'Action a fait un libelle diffamatoire en portant contre le plaignant des accusations outrageantes et de nature à l'exposer au mépris, à la haine et au ridicule de ses concitoyens (sic).

L'article contenant le prétendu libelle a paru dans le premier numéro de l'Action et est intitulé "La Patrie aux mains de M. Forget."

M. O. A. Lamothe, avocat de M. Fournier, arrivait avec son client comme la plainte était assignée par M. Tarte, devant le juge Bazin.

Immédiatement la plainte fut lue à M. Fournier qui, selon la formule consacrée, répondit: "Non coupable!"

M. Lamothe demanda aussitôt

la mise en liberté de M. Fournier, ce que le juge Bazin accorda. M. Jules Fournier, directeur de l'Action s'est rendu au Palais de Justice et s'est dit innocent de l'accusation portée contre lui par le plaignant.

M. Fournier a déclaré à plusieurs journalistes présents qu'il irait jusqu'au bout dans la défense de son article qu'il prétend véridique et d'intérêt public.

Comme on lui demande s'il doit continuer la publication de l'Action, il répond dans l'affirmative.

Outre la poursuite au criminel prise par M. L. J. Tarte contre M. J. Fournier, M. Maréchal a annoncé ce matin que trois actions au montant total de \$45,000 seront prises contre M. Fournier et contre son imprimeur, M. A. P. Pigeon.

Une action de \$25,000 sera prise par la Compagnie de Publication de la Patrie et deux actions de \$10,000 chaque par M. L. J. et Eug. Tarte.

LE TARIF DE LA COMPAGNIE DES TELEPHONES BELL

LE TARIF N'EST ÉLEVÉ QU'À RAISON DE L'ACCROISSEMENT DES FRAIS GÉNÉRAUX, PRÉTEND LA COMPAGNIE, ET LE SERVICE, DANS LA VILLE TELLE QU'AGRANDIE, NE SERAIT PAS DU TOUT RÉMUNÉRATEUR.

Le Club Latontaine

M. J. L. Archambault, C.R., a reçu samedi midi, qui était le dernier jour du délai accordé par la commission fédérale des chemins de fer, la réponse de la compagnie des téléphones Bell à la requête de la ville de Montréal.

La compagnie allègue, entre autres choses: qu'elle n'a jamais, directement ou indirectement, augmenté son tarif à Montréal; que le tarif actuel avait été fixé il y a plusieurs années quand la superficie de la ville était beaucoup plus petite, le nombre des abonnés moins considérable et les salaires et frais généraux beaucoup moins élevés.

Elle fait observer ensuite que la ville s'est annexée des banlieues dont la superficie a à peu près doublé celle de la ville de Montréal, et que la compagnie est contrainte d'étendre son service sur des parcours considérables et qui ne lui rapportent qu'un chiffre minime de recettes parce qu'ils sont relativement peu peuplés. Et elle déclare que le tarif actuel, appliqué aux

présentes conditions, ne serait pas du tout rémunérateur, appuyant cet avis en affirmant que le tarif en vigueur à Toronto ne produit plus de bénéfices depuis les annexions qui s'y sont faites, et qu'elle a déjà signifié son intention de demander à la commission des chemins de fer l'autorisation d'élever les taux.

Dans l'article II, la compagnie déclare qu'elle a établi la machine automatique pour la convenance des personnes qui, à cause de la modicité de leurs recettes ou de leurs besoins restreints, n'ont pas le téléphone à domicile, et pour le public en général.

Quant aux communications à l'extérieur, la compagnie nie qu'il y ait lieu de réclamer un abaissement du tarif, et elle demande qu'avant que la question soit débattue devant la commission, la ville soit tenue de préciser quels taux elle juge excessifs.

M. J. L. Archambault devra répondre dans les quatre jours.

L'état de la glace sur le fleuve Saint-Laurent

AUCUN CHANGEMENT N'EST SURVENU DEPUIS HIER. — LE PREMIER REMORQUEUR. — LE MOUVEMENT DE LA GLACE.

Et la débacle ne vient toujours pas!

Tel est le cri unanime des nombreuses personnes qui passent de longues heures sur le rempart qui longe le port.

Qu'ils prennent patience, car tout fait prévoir que plusieurs jours s'écouleront encore avant que le fleuve soit libre en face de Montréal.

Aucun changement appréciable n'est survenu depuis hier. Partout près des îles Sainte-Hélène, Verte et Ronde des montagnes de glaçons dressent leur pics hérissés.

L'immense montagne de glace, qui s'était formée à 150 pieds environ du pont Victoria, hier, s'est quelque peu affaissée; un long glaçon couronné ce mont Blanc en miniature et donne l'illusion d'une main dont l'index pointe le ciel. L'effet est vraiment joli.

En amont du pont Victoria, la glace est unie sur une très grande étendue; elle paraît encore solide. Sur les côtes de Laprairie, Saint-Lambert, pour le côté Sud; sur le côté nord à l'île des Soeurs, à la Pointe St-Charles et le long de l'île aux Millions, la glace s'est amoncelée en d'innombrables petits blocs.

L'échelle d'étiage qui indiquait un niveau de 34 pieds hier était baissée à 33 pieds et 2 pouces ce midi. Les bassins inférieurs situés à l'entrée du canal ainsi que ceux de la Dominion Coal à la Pointe au Moulin, sont submergés.

Le premier remorqueur du gouvernement a fait son apparition hier, dans le bassin Allan, où il travaille depuis à briser la glace à l'entrée des écluses afin de faciliter l'écoulement des eaux du canal.

Les dépêches annoncent que la glace est encore très solide à la Longue-Pointe, à Verchères et à Contrecoeur.

A Batiscan et à St-Jean des Chailions tous les amoncellements sont partis.

A Portneuf la glace tient bon encore sur le côté Sud. De la Pointe aux Grondines à Deschambault, la glace s'est mise en mouvement hier, et les amas de glace commencent à se détacher. Il en est ainsi tout le long, jusqu'à Québec.

De la Vieille Capitale on annonce que la rivière St-Charles est encore solide et l'on dit que le chenal nord de l'île d'Orléans est ouvert depuis hier.

Le "Montcalm" qui vient de subir quelques réparations partira probablement demain de Québec pour se rendre au-devant du premier transatlantique qui doit arriver. Ce sera probablement le "Royal George", de la ligne Canadien Nord; il sera à Montréal le 3 mai.

Récital d'Orgue à Notre-Dame

Dimanche prochain, à 4 heures, c'est-à-dire après les vêpres à Notre-Dame, M. Dussault, organiste, donnera un récital d'orgue consacré spécialement à l'œuvre d'Alexandre Guilmant, dont le "Devoir" annonçait récemment la mort.

Le public est cordialement invité à venir honorer de sa présence la mémoire de l'une des plus grandes gloires musicales de la France.

S. G. Mgr Lorrain

Sa Grandeur Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, était de passage à l'archevêché hier. Sa Grandeur arrivait de Trois-Rivières où elle a passé cinq mois au sanatorium à suivre un traitement. L'évêque de Pembroke est parti ce matin pour son évêché.

Personnel

Le Dr J. N. Hébert, de la rue Saint-Denis, part ce soir pour l'Europe. Il sera absent une couple de mois.

LA CONSTRUCTION

On a délivré ce matin à l'Hôtel de Ville à la Congrégation de Sainte-Elisabeth du Portugal un permis pour la construction d'une église, dans la rue du même nom, quartier Saint-Henri, au coût de \$60,000. Les architectes sont MM. Mc-Duff et Levesque.

EN DERNIÈRE PAGE:

Lire la lettre de France de notre collaborateur Joseph Denais.

La bataille d'Agua-Prieta

LES FÉDÉRAUX ONT ÉTÉ DÉFAITS PAR LES RÉVOLUTIONNAIRES; CITOYENS AMÉRICAINS BLESSÉS A DOUGLAS, ARIZ., PAR DES BALLE PERDUES.

Agua, Prieta, Mexique, 18 avril. — Le plus important engagement de la campagne, a eu lieu hier entre 1,600 fédéraux, sous les ordres du lieutenant-colonel Diaz et 1000 insurgés commandés par Balasario Garcia.

Les premiers ont été défaits. La bataille, commencée à 6 heures 30, du matin, n'a cessé qu'au coucher du soleil.

Les fédéraux ont eu au moins 200 tués ou blessés; les révolutionnaires n'ont eu que 20 hommes hors de combat et se sont emparés de 2 mitrailleuses.

Malgré l'avis des autorités américaines, une pluie de projectiles s'abatit, dès le commencement de l'action, sur la ville de Douglas, Arizona, y répandant la terreur.

Sept résidents ont été blessés. Si les Fédérés, qui s'apprentent à reprendre l'offensive aujourd'hui, prennent de l'avantage, le combat se continuera dans la ville d'Agua Prieta même, occupée par les rebelles et la situation sera plus dangereuse encore pour les gens de Douglas.

Douglas, Ariz., 18 avril. — Balasario Garcia, le commandant des insurgés à la bataille d'Agua Prieta, s'est rendu aux américains à 8 heures 30 du soir.

Il a stipulé qu'il se constituerait prisonnier comme individu et non comme commandant d'une troupe de rebelles.

LE COMBAT REPREND CE MATIN

Douglas, Ariz., 18 avril. — Ainsi que l'on s'attendait, la fusillade a repris ce matin plus ardente que jamais. Les Fédérés tentent de reprendre la ville d'Agua Prieta.

Ils auraient, paraît-il, déjà regagné beaucoup de terrain.

CONCESSIONS AUX INSURGÉS

Mexico, 18 avril. — On déposera cet après-midi, au Congrès mexicain, un projet de loi pour l'organisation des districts de la zone insurrectionnelle. En même temps, le Président Diaz présentera des propositions de paix.

Ces deux mesures laissent entendre que Diaz se rend compte que les révolutionnaires ne céderont que lorsqu'il aura démissionné.

Un drame horrible

PAR CRANTE DE LA MISÈRE, UN MALHEUREUX QUI DEVENAIT AVEUGLE, TUE SA FEMME, DEUX DE SES ENFANTS, BLESSE LES TROIS AUTRES A COUPS DE HACHE, PUIS SE SUICIDE.

Johnston, Ohio, 18 avril. — Menacé de céciété et craignant de ne plus pouvoir suffire aux besoins de sa famille, Grant Rickett, plombier, a tué à coups de hache, sa jeune femme et deux de ses enfants, blessé mortellement deux autres et estropié le cinquième.

S'armant ensuite d'un revolver, il se fit sauter la cervelle, après avoir tiré sur ses victimes déjà mortes.

Explosion de gaz

Weston, W. Va., 18. — Un homme a été tué et quatre autres ont été sérieusement blessés par une explosion de gaz hier.

Thomas Murray, Minter Alfred, Pearl Kerrigan, Wilson Snyder et Luther Lowther avaient mis à découvert une conduite de gaz quand une étincelle produite par un coup de marteau projetés sur les bords de l'excavation et Murray expira presque aussitôt.

Les élections à Rigaud

Le village de Rigaud ayant été érigé en ville par la Législature de Québec, il y aura prochainement des élections municipales.

Se présentent comme candidats à la mairie, M. M. DeLery McDonald, l'ancien maire de Rigaud et M. Ch. L. Champagne.

Pour les fonctions d'échevins: MM. Jos. Boutin, James Fletcher, Jos. Lavelle, Jules A. Desjardins, Euclide Chevaleyre, Amédée Malette, et Georges Séguin.

Ils se retirent du service

Ottawa, 18. — M. Lucien Dubé, depuis 37 ans, messenger en chef de la Chambre des Communes sera mis à sa retraite à partir du premier juin prochain.

Les messagers sessionnels Hazard, Padley et Brazeau, ex-terminer de Montréal, se retireront aussi du service à cause de leur grand âge. Ils recevront chacun une indemnité de \$500.

"Samson et Dalila"

La vente des billets pour le grand concert qui donnera à l'Arena la chorale Saint-Louis de France, le 26 avril courant, commencera demain aux magasins Archambault, rue Ste-Catherine, près St-Denis, et Nordheimer, rue Ste-Catherine Ouest.

Député prussien tué

Marbourg, 18. — Max Von Nigelein, député conservateur à la Diète Prussienne, a été tué hier dans une collision d'automobiles. Sa femme et trois enfants ont reçu des blessures très sérieuses.

Personnel

Le Dr J. N. Hébert, de la rue Saint-Denis, part ce soir pour l'Europe. Il sera absent une couple de mois.

LA CONSTRUCTION

On a délivré ce matin à l'Hôtel de Ville à la Congrégation de Sainte-Elisabeth du Portugal un permis pour la construction d'une église, dans la rue du même nom, quartier Saint-Henri, au coût de \$60,000. Les architectes sont MM. Mc-Duff et Levesque.

Le Délégué Papal retourne à Ottawa

Son Excellence est enchantée de l'accueil qu'on lui a fait

Son excellence Mgr Stagni est parti hier après-midi à 4 h. pour Ottawa après avoir eu une journée pas mal mouvementée.

Dès 6 h. du matin, Son Excellence se rendit à la Maison-Mère des Religieuses de la Congrégation où Elle célébra la sainte messe. Mgr Stagni adressa quelques mots aux religieuses, donna au couvent et prit la route du Grand-Séminaire où on lui fit une magnifique réception. M. l'abbé Lecocq, supérieur, présenta à Son Excellence

les hommages des professeurs et des élèves. Mgr Stagni répondit en termes heureux et termina son allocution en accordant un grand congé à tous les séminaristes.

De retour à l'archevêché, Mgr Stagni reçut un très nombreux clergé qui le salua sur le pas de la porte. Mgr Stagni se rendit au palais épiscopal avant de quitter la ville, le délégué papal s'est déclaré enchanté de l'accueil qu'on lui avait fait.

LE PRESIDENT TAFT ET LE MEXIQUE

IL DEMANDE QUE LE CONGRES PRENNE DESORMAIS LA RESPONSABILITÉ DES MESURES A PRENDRE DANS LA QUESTION MEXICAINE.

Washington, 18 avril. — Le Président Taft croit qu'il a fait personnellement tout ce qu'il pouvait pour contrôler la situation aux frontières du Mexique.

Il appartient désormais au Congrès de décider si la gravité de la situation nécessite l'intervention américaine et d'en envisager les conséquences.

On n'a pas reçu encore, au Département d'Etat, de réponse à l'avis de cesser les combats près de la frontière, combats qui mettent en danger la vie des citoyens américains.

M. Taft a eu hier deux entretiens très importants: l'un avec le secrétaire d'Etat Knox et l'autre avec M. Bryce l'ambassadeur anglais.

On suppose qu'il s'est agité, du débarquement des marins anglais à San Quentin, la semaine dernière.

Il paraît certain que les américains ont débarqué d'abord et que ce sont les sujets britanniques qui ont réclame la protection du navire de guerre an-

glais. On dément formellement l'idée d'une intervention conjointe des Etats-Unis et de l'Angleterre dans les affaires du Mexique. Un tel accord serait contraire aux principes de la doctrine Monroe.

Le Président a communiqué aux chefs de partis de la Chambre et du Sénat, la correspondance confidentielle échangée jusqu'à ce jour entre Mexico et Washington et leur a demandé d'assurer maintenant la responsabilité des mesures à prendre.

Il est hors de doute que l'intervention directe c'est à dire le passage de la frontière par les troupes américaines, signifierait la guerre et il est possible que les deux partis mexicains s'uniraient pour repousser l'invasion.

On perdrait ainsi le fruit du travail produit par tant d'années de diplomatie pour conserver la bonne entente entre les Etats-Unis et l'Amérique latine.

LES CAUSES DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE A OTTAWA

Rapport de la Commission de Conservation

Ottawa, 18. — Voici en résumé le rapport de la Commission de Conservation sur les causes de l'épidémie de fièvre typhoïde à Ottawa:

La cause immédiate a été l'infection du service d'eau de l'Arquedue, par des matières polluées venant en grande partie de la rive sud de la rivière, aux environs de la baie Lazy et de la baie Nepean.

L'infection s'est introduite à la valve du Pier No 1, lorsqu'elle a été ouverte, le vieil aqueduc ayant malheureusement été mis au service des égoûts de septembre 1910 à janvier 1911.

La pollution de l'eau de l'Arquedue a commencé probablement vers le milieu de décembre et a été due peut-être au très bas niveau de l'eau de la rivière, et à la convection à certains endroits peu profonds de l'eau, ce qui avait pour résultat de modifier les cours d'eau qui ont entraîné des matières d'égoût.

délétores vers le Pier No 1. La pollution de l'eau de Lazy Bay et de Nepean Bay aurait pu et aurait dû être empêchée.

L'épidémie de fièvre typhoïde aurait pu être prévenue si on avait suivi les conseils de M. Hazen en octobre dernier de traiter l'eau à l'hypochlorite de chaux.

Voici les causes de la durée de l'épidémie après la première semaine. La réouverture de la valve qui a renouvelé l'infection.

L'insuffisance du traitement à l'hypochlorite de chaux qui ne pouvait plus efficacement stériliser l'eau avant la troisième semaine de février.

Le contact avec les personnes atteintes de la maladie. Un état défectueux dans les maisons des systèmes de cabinets d'aisance et de toilettes.

LE TRAITE ANGLO-JAPONAIS

LA CONVENTION COMMERCIALE CONCLUE ENTRE L'ANGLETERRE ET LE JAPON EST SOUMISE AU GOUVERNEMENT CANADIEN, AUQUEL ON ACCORDE UN DELAI DE DEUX ANS POUR Y ADHÉRER. — REDUCTIONS DE DROITS.

Ottawa, 18. — Le gouvernement a reçu des autorités impériales une copie du traité de navigation et de commerce conclu entre la Grande-Bretagne et le Japon signé à Londres le 30 mois courant. En vertu des termes du traité, le Canada est libre d'y adhérer dans le délai de deux ans, s'il le juge à propos.

C'est l'intention des négociateurs que le traité entre en vigueur le lendemain du jour où le traité aura été ratifié et le Japon signifié à Londres le 30 mois courant. En vertu des termes du traité, le Canada est libre d'y adhérer dans le délai de deux ans, s'il le juge à propos.

Ceci, cependant, est une disposition spéciale de l'article 8, pour permettre à l'une ou l'autre des puissances contractantes de parer à l'éventualité d'une révision de l'annexe douanière jointe au traité, avant l'expiration de ce dernier. Si l'une des puissances intéressées désire après une période de pas moins d'un an, réviser son tarif, elle devra en donner avis; alors des négociations seront entamées et elles n'aboutiront pas dans les six mois qui suivront la partie qui aura donné l'avis de révision sera libre de donner un autre avis

de six mois pour abolir l'article sujet à révision sans préjudice pour les autres stipulations du traité.

La première partie de l'annexe jointe au traité mentionne les réductions faites au tarif actuel du Japon sur certaines classes d'articles manufacturés, principalement sur les produits de l'industrie textile et ceux de l'industrie de l'acier, que le commerce britannique est particulièrement intéressé à faire pénétrer au Japon.

Dans la deuxième partie sont énumérés un certain nombre d'articles de production japonaise qui, d'après les dispositions de l'article 8, révisé, continueront à être admis en franchise, dans le Royaume-Uni. Ces articles sont soit des matériaux pour l'industrie soit des marchandises de spécialités japonaises. La valeur totale de ces articles importés du Japon au Royaume-Uni est de 2,150,000 par année.

Le traité et les documents qui l'accompagnent seront sans doute déposés devant le Parlement demain, mercredi.

Faussaire en prison

UN JEUNE HOMME AVOUE PLUSIEURS FAUX COMMIS RECENTEMENT.

Joseph Charest, jeune homme de 27 ans demeurant 2606 rue Waverley s'est ce matin avoué coupable de neuf accusations de faux au montant de \$119,750.

Son procédé consistait simplement à signer du nom de M. A. E. Lamothe de petits chèques dont les montants variaient de \$5.00 à \$150.00 si le donateur en paiement à des fournisseurs. Pris sur le fait par les détectives Giggère et Pigeon, il fit des aveux complets et prépara lui-même une liste de ses vols.

Le juge Bazin a remis sa cause à huitaine pour enquête.

Une étrange histoire

Colborne, Ont., 18. — Si l'on en croit la version de Leslie Burt, une tentative de vol aurait été faite, aux bureaux de la Colborne Express. Les voleurs auraient été le jeune Burt et lui le feu à la bâtisse. Un vaste incendie a détruit les bureaux de l'Express, propriétés de George Keyes, la succursale de la Banque de Toronto, un magasin de fer et les bureaux de M. R. Wilson. Les pertes s'élevaient à \$10,000.

Reclamation contre la ville

Les commissaires ont reçu d'une Dame Mary McLeary, une demande de dommages-intérêts au montant de \$6,000 pour chute sur le trottoir. Ils en ont référé aux avocats de la Ville.